

La Gacilly
Commune nouvelle

La Chapelle Gaceline
La Gacilly
Glénac

le fil de l'Actu

N° 13 – Janvier 2023

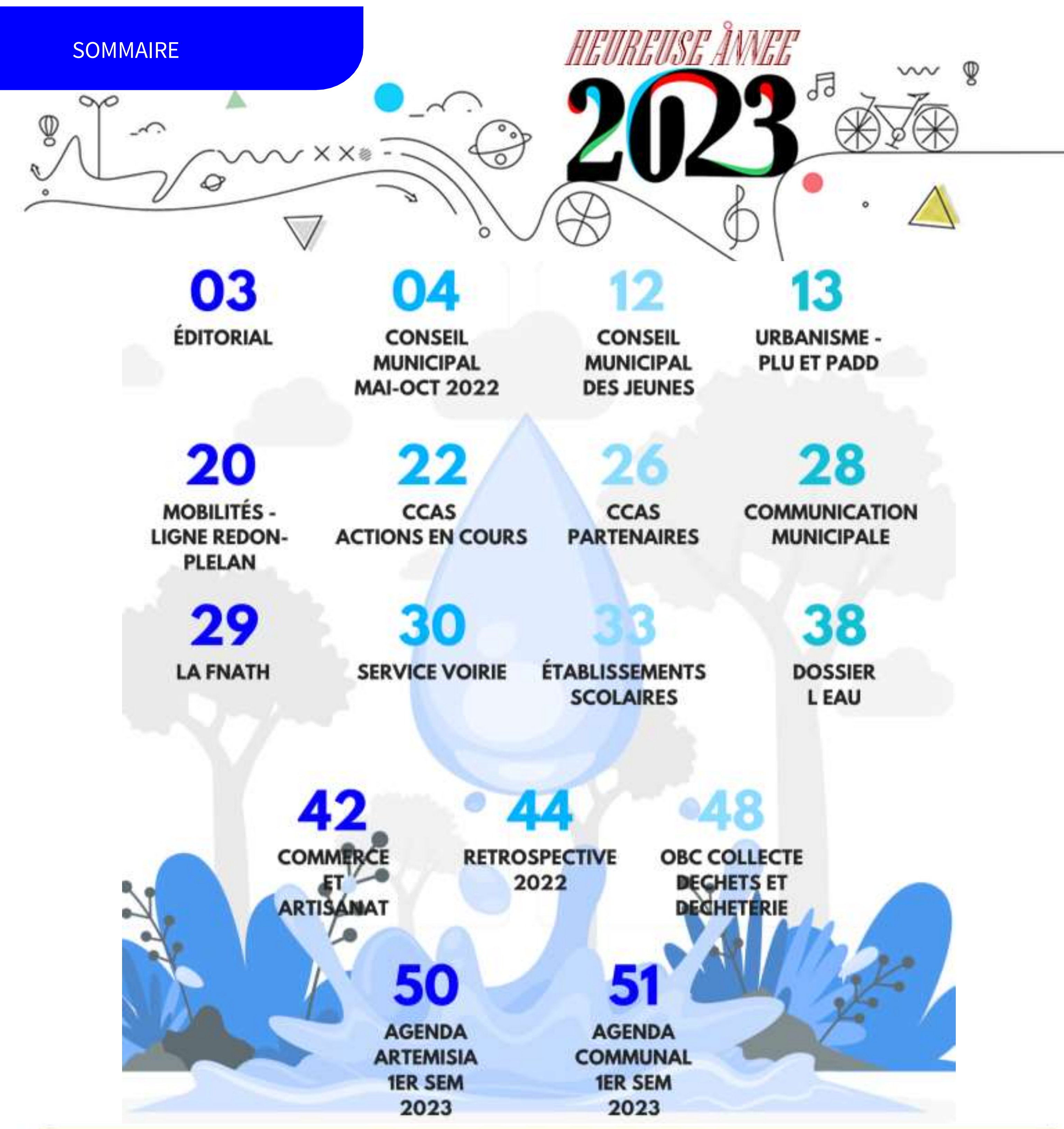
Magazine municipal semestriel

NOTRE DOSSIER :

L'eau dans tous ses états

La Gacilly
Glénac • La Chapelle-Gaceline • La Gacilly

2023



À VOTRE SERVICE - INFORMATIONS

HORAIRES D'ACCUEIL DANS NOS MAIRIES

Mairies	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
La Gacilly	9h - 12h	14h à 17h	9h à 12h	14h à 17h	9h à 12h	14h à 17h	9h à 12h	14h à 17h	9h à 12h	14h à 17h
La Chapelle Gine	8h½ -12h½		8h½ -12h½							13h½ - 17h
Glénac		13h½ - 17h					8h½ -12h½		8h½ -12h½	

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES UTILES

La Gacilly Mairie	02 99 08 10 18
La Gacilly Médiathèque	02 99 08 08 88
La Gacilly Serv. Techniques Urbanisme	02 99 70 51 90
Glénac Mairie déléguée	02 99 08 13 65
Glénac Bibliothèque	09 67 12 31 99
La Chapelle-Gine Mairie déléguée	02 99 08 12 80
La Chapelle-Gine Médiathèque	02 99 08 04 15
Oust à Brocéliande Communauté : Tél. avec redirection vers les services	02 97 75 01 02
SAUR	02 56 56 20 00

NUMÉROS D'URGENCE

Hôpital de Redon :	02 99 71 71 71
Pompiers :	18 ou 112
SAMU :	15 ou 112
Gendarmerie :	17

Directeur de publication : Jacques ROCHER - Maire
Président de la commission : Youenn COMBOT délégué à la communication
Comité de rédaction : Pierre Choupeaux Jean-Yvon Castel Jo Guillouche Fabrice Genouël Soazig Guérin
Rédaction, maquette, publication : Catherine Soulaine chargée de communication - **Contacts :** communication@lagacilly.fr 02 99 08 10 18
Distribution : La Poste - **Tirage :** 2 300 exemplaires - **Imprimerie :** Nuances Redon



En 2023, continuons à investir pour l'avenir.

Philippe NOGET
Maire délégué de La Gacilly

Pour beaucoup d'habitants et de visiteurs, La Gacilly est un village extraordinaire par sa situation géographique, lové au milieu d'un écrin de nature, par son dynamisme économique et touristique, par sa capacité d'anticipation, et par toutes les utopies réalistes qui y ont pris corps.

Ce sont ces caractéristiques si particulières qui nous poussent sans cesse à l'action grâce à une équipe municipale soudée et à des agents communaux engagés. Et l'année 2023 va être marquée par un foisonnement de projets qui visent à nous adapter aux défis qui nous attendent.

Parmi ces projets figure la réhabilitation de l'écoquartier de l'Aff. La création de la route de liaison directe entre la route de Glénac et la rue de l'Aff et le pont va enfin débuter au 4ème trimestre 2023 et durer jusqu'au 2ème trimestre 2024. En même temps, les zones de stationnements et l'accès au port seront réaménagés. Nous communiquerons les plans et l'ensemble du projet lors d'une réunion publique.

Dans un second temps, le bâtiment de La Fabrique sera réhabilité et permettra l'implantation d'un tiers lieu, accueillant des activités marchandes, artisanales et intellectuelles dans un esprit de convivialité et d'échange. Cette seconde phase de travaux interviendra en 2025.

Nous allons également travailler, avec l'aide d'un cabinet d'architectes urbanistes et paysagistes, à l'élaboration d'un plan de réaménagement d'ensemble du centre-ville. Cette étude va être menée au 1er semestre 2023 et se fera en concertation avec les usagers. Elle permettra d'établir un planning de réalisation des travaux sur plusieurs années. Nos objectifs sont d'embellir la ville, de sécuriser les déplacements, de développer les continuités commerciales et d'améliorer le stationnement au cœur de la ville.

Nous continuerons également à construire notre nouveau PLU, qui permettra de réunifier les règles d'urbanisme à l'échelle de la commune nouvelle et d'organiser le développement de tout le territoire pour les années à venir.

Au niveau des travaux, nous allons poursuivre notre effort d'extension de l'assainissement collectif, dans les quartiers de la Moraie à La Chapelle Gaceline, afin de permettre notamment le développement par la Communauté de communes d'une nouvelle zone d'activité, sur laquelle, en premier, sera installé le centre de tri postal (actuellement situé zone des Landelles). Ce nouveau centre de tri sera opérationnel en avril 2023.

En ce qui concerne l'habitat, après avoir commercialisé les 12 lots de la 1ère tranche du lotissement du Héron à Glénac, nous entamons une 2ème tranche de travaux pour 14 lots d'environ 450 m^2 chacun et 5 logements sociaux.

Sur le plan de l'économie locale, 2023 verra l'agrandissement du magasin Lidl.

Et, pour les mobilités, nous continuerons la création de liaisons douces en vue de faciliter les déplacements sur l'ensemble du territoire communal.

Au niveau social, 2023 verra l'ouverture du "Pôle Enfance Jeunesse" à coté de l'EPHAD, ainsi que la mise en chantier de la "Maison Bleue", à coté de l'école Jean de La Fontaine. Cette réalisation permettra la création d'un "**E**space de **V**ie **S**ociale" (livraison prévue été 2023) pour accueillir des associations qui œuvrent dans le domaine des aides à la personne et offrir un guichet unique pour nos concitoyens qui souhaitent être accompagnés dans les démarches, écoutés et aidés face aux difficultés de l'existence.

En 2022, de nombreux investissements ont été effectués dans le domaine sportif : la création de 3 city-park, d'aires de jeux et le réaménagement des abords du complexe sportif afin de sécuriser les déplacements piétons. Nous avons créé un nouveau parking afin de faciliter l'usage des terrains de foot et de la salle de gymnastique. Ces opérations de requalification urbaine devraient se poursuivre en 2023 avec la restructuration de la rue du Stade, la rénovation d'un terrain de tennis, d'un terrain de paddle-tennis et la création d'un pumptrack sur le quartier de Graslia (il sera achevé pour le 2nd trimestre). Nous allons également mettre en place des « parcours santé ».

En vue d'accompagner les associations, il est aussi prévu de reconstruire les vestiaires de foot à Glénac (début des travaux au 4ème trimestre 2023 pour un achèvement en juin 2024). Sur La Gacilly, une nouvelle phase de travaux va être engagée sur la salle des sports et la salle de tennis .

Sur le plan culturel, nous allons procéder à la réhabilitation de 2 maisons du centre de Glénac pour y transférer la bibliothèque qui offrira ainsi un meilleur service à l'école et à la population en devenant plus accessible et plus vaste (livraison prévue fin 2023). Et, à l'étage, c'est un logement locatif communal qui sera créé. Outre son intérêt culturel et social, ce projet sera en même temps une réalisation participant à l'embellissement du centre bourg.

Comme vous pouvez le comprendre avec ces perspectives, la municipalité est active sur l'ensemble du périmètre de la commune nouvelle. Elle maintient un très haut niveau d'investissement malgré les crises. Elle agit pour chacun d'entre vous pour que La Gacilly reste cet ensemble de villages d'exception dans lesquels il fait bon vivre.

Sur ces perspectives de réalisation concrète de nombreux projets d'ampleur au bénéfice de tous les habitants, je vous souhaite une belle et bonne année 2023 au nom de toute l'équipe municipale.



Les conseils municipaux

Extraits condensés des délibérations

Conseil municipal du 20 mai 2022

Subventions 2022 de fonctionnement aux associations scolaires

Le conseil a voté les montants suivants :

APEL École St-Jugon, 149 écoliers :	3157 €
APEL École Ste-Thérèse, 60 écoliers :	1271 €
APEL RPI La Chapelle, 40 écoliers :	848 €
Amis École La Fontaine, 138 écoliers :	1424 €
OCCE École La Fontaine, 138 écoliers :	1500 €
Total écoles privées : 249 écoliers :	5276 €
Total école publique : 138 écoliers :	2924 €
Total pour associations écoles :	8 200 €

Frais de fonctionnement de l'école Jean de La Fontaine – Refacturation communes

Le versement d'une participation pour les frais de fonctionnement des écoles par la commune de résidence à la commune d'accueil est obligatoire pour toutes les communes ne disposant pas de structure d'accueil sur son territoire.

Il convient donc de demander aux communes - qui ont des enfants domiciliés sur leur territoire et scolarisés à l'école Jean de la Fontaine à La Gacilly - de financer ces frais de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves concernés.

Accord du conseil pour le montant des participations sollicitées auprès des communes.

Actualisation du contrat d'association avec les écoles privées

Un contrat d'association a été passé entre l'Etat et les écoles privées de Saint-Jugon, Françoise d'Amboise et Sainte-Thérèse. Il convient de déterminer la participation que la commune doit verser aux OGEC au titre de l'année 2021-2022.

Accord du conseil pour les critères et le montant de la participation communale.

Marché public pour la Construction d'un bâtiment communal

C'est un marché public de travaux portant sur la construction du bâtiment industriel communal (pour La Poste) situé sur la Zone d'Activités des Boussards, à La Gacilly. La Commission d'Appel d'Offres a eu lieu le 18 mai. En se basant sur le rapport d'analyse des offres présenté par le Maitre d'œuvre, les membres de la CAO

• ont proposé les noms des entreprises retenues pour 11 des lots, pour un montant total de 728 519,55 € HT ;

• et proposé de déclarer infructueux le lot toiture et bardage métallique pour carence d'offres de la part d'entreprises, et de le relancer pour dépôts des offres au 13 juin 2022. (montant estimé 125 000 € HT).

Le conseil valide ces choix.



Réaménagement du Complexe Sportif

Il s'agit d'un marché public de travaux pour le réaménagement du complexe sportif de la Croix des Archers à La Gacilly. Le projet retenu comprend :

- La modification de sens de la circulation
- La création d'une sortie donnant sur la rue du Stade
- Le réaménagement d'un terrain en places de parkings
- La mise en place d'un parking pour vélos
- L'installation de points d'éclairage public
- La mise en place d'une barrière d'accès sécurisée
- La création d'un cheminement doux entre le futur parking et le complexe sportif

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 mai, et se basant sur le rapport d'analyse des offres et sur le compte-rendu de la phase de négociation, a retenu l'entreprise COLAS FRANCE pour un montant de 89 928, 87 € HT.

Le conseil valide ce choix.

Balayage et désherbage mécanique

Il s'agit d'un marché public de fournitures courantes et de services portant sur une mission de balayage et de désherbage mécanique des voiries et des espaces publics. Sur l'année 2021, ces prestations ont représenté un coût TTC de 45 932 €.

Le 18 mai, la Commission d'Appel d'Offres, se basant sur le rapport d'analyse des offres, a retenu l'entreprise THEAUD pour un montant de 52 934 € HT correspondant à la prestation de base.

Le conseil valide ce choix.

Marché public portant sur les illuminations de fin d'année 2022

En 2020 et 2021, la commune avait sollicité l'entreprise Spectaculaires en vue de proposer pour les fêtes de fin d'année un " Parcours Lumière" destiné à l'animation féérique du centre de La Gacilly. La commune avait aussi poursuivi l'achat et/ou la location de projecteurs d'ambiance et de guirlandes pour réaliser un parcours d'illuminations entre la Place de la Ferronnerie, la Médiathèque et la rue Saint-Vincent.

Début 2022, 60 commerçants et artisans ont été questionnés ; il en ressort que 95% d'entre eux souhaitent que la commune poursuive ces festivités en 2022.

Il est rappelé que le budget annuel sur ces deux derniers exercices budgétaires est d'un montant de 100 000 € réparti entre l'achat de la prestation auprès de Spectaculaires, les installations de décors, la location de nacelles, le dispositif de sécurité ainsi que l'achat de scénettes pour Glénac et La Chapelle-Gaceline.

Afin de préparer l'édition 2022 des illuminations de Noël, Le conseil valide le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de fournitures et services.

Passation d'un marché public de services - Contrats d'assurances.

Les contrats d'assurances de prévoyance du personnel, de protection juridique de la flotte automobile, des bâtiments communaux et responsabilité civile arrivent à échéance au 31 décembre 2022.

Le renouvellement des contrats d'assurances s'effectue tous les 3 ans. La commune dispose d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, la société ARIMA GRAND OUEST, qui apporte des informations pour la préparation de cette consultation et conseille la commune. Le coût de cette assistance est de 2 000 € sur une période de 3 années.

Le montant total des primes d'assurances payées par la collectivité s'élève par an à 80 046 € TTC par an.

Afin d'assurer la continuité de ces prestations, le conseil approuve le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de services sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Marché public de travaux – Lotissement du Héron à Glénac - Tranche 2

La réalisation des travaux de la tranche 2 du lotissement communal du Héron nécessite la passation d'un marché public de travaux. Pour rappel, 15 lots sont prévus, dont 1 à charge de la commune pour créer des logements sociaux.

Présentation du plan du Lotissement Le Héron (Tranche 1 et Tranche 2)



Le montant estimatif du marché public de travaux oscille entre 225 000 € HT et 250.000 € HT.

Le conseil valide ce lancement.

Avis sur la modification des statuts de OBC liée à la compétence Cantine

Le Conseil Communautaire d'OBC du 7 avril a délibéré sur la modification des statuts afin de décider que la compétence « Cantine » est transférée à la commune de La Gacilly à compter du 1er août 2022.

Le conseil municipal émet un avis positif sur ces changements des statuts de la Communauté de Communes.

À noter que les 26 communes doivent se prononcer. Et qu'ensuite un arrêté préfectoral approuvera cette modification des statuts.

Signature de convention de « Projet Urbain Partenarial » (PUP) avec LIDL

Le Projet Urbain Partenarial est un mode de financement contractuel permettant aux collectivités locales de faire participer des aménageurs et constructeurs privés à la réalisation d'équipements publics. En l'occurrence, le PUP concerne le projet d'évolution de l'enseigne LIDL sur la zone d'activité des Landelles.

Dans le cadre du marché public pour la création des liaisons douces sur notre territoire, c'est l'entreprise CHARIER qui a été retenue. Les travaux à engager en priorité concernent la création de la liaison entre La Chapelle-Gaceline et La Gacilly. Suite à cet appel d'offres, le montant des travaux à réaliser entre la rue de la Châtaigneraie et l'Allée de la Mare Brisset a été chiffré à 22 537,50 € HT.

Lors des rencontres avec les représentants de LIDL, au sujet de leur décision de contribuer financièrement à l'amélioration du cheminement piétonnier existant entre leur enseigne et le centre-ville, la proposition telle que chiffrée ci-dessus a reçu un avis favorable de leur part, leur objectif étant de disposer d'un équipement de mobilité douce permettant d'accéder de manière apaisée à leur supermarché.

Le conseil valide ces orientations.

Achat d'un terrain communal
Place de la Mairie à Glénac

Dans le bourg de Glénac, la commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée 064 ZI 192 de 16 m^2 de surface. Elle appartient à Mme GERAUD Jacqueline et peut déjà être considérée communale puisque des jardinières sont posées à cet endroit. Le conseil est d'accord pour cet achat.

Avis sur l'avancement du
dossier « Mobilité » proposé par OBC

La Communauté de Communes de l'OBC dispose, depuis le 1er juillet 2021, de la compétence Mobilité en vue de développer les transports collectifs sur le territoire et répondre à l'attente des habitants qui souhaitent une alternative à la voiture pour leurs déplacements personnels et pour ceux relatifs au domicile-travail.

Actuellement, 3 lignes BREIZHGO desservent le territoire d'OBC :

- Rennes – Guer – Pontivy ;
- Ploërmel – Vannes par Malestroit ;
- et Redon – La Gacilly – Carentoir.

Pour compléter cette offre, l'OBC a sollicité le Conseil Régional, collectivité compétente en matière de transport, pour la création d'une nouvelle ligne Plélan-Le-Grand – Guer – Carentoir – La Gacilly et Redon.

Pour participer au financement de nouvelle possibilité de transport collectif, les entreprises et collectivités et institutions de plus de 11 salariés seront sollicitées par le versement d'une taxe « Mobilité » évaluée à 0,055% maximum de la masse salariale à compter du 1er janvier 2023 (*).

Le conseil donne son accord de principe pour la création de cette nouvelle ligne de transport collectif.

(*) NDLR du 2 décembre 2022 - Le 30 juin 2022, le conseil communautaire de l'OBC a établi le taux de la taxe mobilité à 0,40%. Le conseil municipal de La Gacilly devra donc délibérer à nouveau pour adapter sa décision à celle de la communauté de communes.
Voir la nouvelle ligne pages 20 & 21.

CONSEIL MUNICIPAL du 24 Juin 2022

Aménagement du centre-ville La Gacilly

La commune souhaite poursuivre sa démarche de mise en valeur du centre-ville. Différentes réflexions ont été menées sur un périmètre large comprenant :

- L'axe traversant le centre-ville en intégrant la place Yves Rocher, la rue du relais postal, la place de la Ferronnerie,
- Les abords des équipements scolaires : collège et écoles primaires ;
- Les entrées de villes.

Les objectifs des élus sont multiples :

- Sécuriser les déplacements et renforcer les liaisons douces notamment sur les entrées de bourg ;
- Sécuriser les abords des établissements scolaires : circulations & stationnements ;
- Valoriser espaces centraux, abords des commerces, et patrimoine bâti ;
- Requalifier l'espace central autour des halles et de l'église : repenser la place de la voiture, créer des espaces plus conviviaux pour les piétons ;
- Prévoir des aménagements adaptés à la topographie et plus accessibles ;
- Requalifier la rue du relais postal. Cette rue devrait passer en sens unique et libérer de la place pour les piétons ;
- Créer une véritable place au bout du pont (place de la Ferronnerie) : revoir le stationnement, aménager les abords des commerces, les terrasses.



Le CAUE a été sollicité pour apporter des conseils, faire un diagnostic, définir des scénarios d'aménagement et établir le programme d'actions à mettre en œuvre.

Accord du conseil.

Budget annexe Cantine Scolaire

Dans la continuité de la prise de la compétence Cantine scolaire, la commune en assure la gestion à compter du 1er août 2022. La gestion de la cantine scolaire se répartit comme suit :

- L'Association de gestion du restaurant scolaire assure la préparation et la livraison des repas pour les élèves du collège Sainte-Anne, pour les écoles maternelles et primaires de l'école privée Saint-Jugon et de l'école publique Jean de La Fontaine. Chaque jour sont servis environ 800 repas avec une rotation soutenue puisque la salle de restauration ne dispose que 170 places assises.
  Avec 7 salariés, l'association dispose d'un budget de l'ordre de 350 000 € en dépenses et recettes. Sur l'année 2020-2021, elle dégage un excédent de 3 000 €.
- La commune prend en charge la gestion du personnel dédié à l'encadrement et à la surveillance des élèves, assure les dépenses d'entretien courant et de réparation du petit matériel.

Le conseil donne son accord.

Cantine : conventionnement communes

La présentation des deux solutions a été faite aux 24 communes ayant des élèves inscrits à la cantine scolaire de La Gacilly.

- Soit la commune conventionne en fonction du nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire 2022-2023 ;

- Soit la commune décide de ne pas conventionner : il n'y aura aucune demande de participation communale et la famille devra supporter le paiement à l'association du « surcoût » d'un montant de l'ordre de 100 € par an.

18 décisions communales nous ont été transmises :

- Cournon accepte de 'conventionner' pour les collégiens et écoliers ;
- Carentoir et Saint-Martin acceptent de 'conventionner' pour les collégiens ;
- et les autres communes ne souhaitent pas conventionner.

Effectifs concernés (2021-22) :
Total : 337 écoliers + 445 collégiens = 782.
….. Dont les 24 communes :
114 écoliers + 295 collégiens = 409
….. Et La Gacilly :
223 écoliers + 150 collégiens = 373

Au regard des effectifs 2021-2022, le montant de ces 3 participations devrait être de l'ordre de 3100 € pour Cournon, 5000 € pour Carentoir et 1900 € pour Saint-Martin.

Le conseil donne son accord sur la mise en place des conventions avec les communes concernées.

Les conseils municipaux

Extraits condensés des délibérations

Conventionnement avec l'Association de Gestion du Restaurant Scolaire

Comme évoqué ci-avant, l'avis défavorable des communes pour un conventionnement va se répercuter sur les familles.
Voici les tarifs pour la rentrée 2022 :

Maternelle :	- prix conventionné :	3,45 €
	- non conventionné :	4,25 €
Primaire :	- prix conventionné :	3,75 €
	- non conventionné :	4,55 €.
Collège :	- prix conventionné :	4,10 €
	- non conventionné :	4,90 €

Suivant les effectifs recensés à la future rentrée scolaire, l'association devra procéder au versement au profit de la commune d'une contribution à hauteur de 0,80 € le repas par élève et collégien non conventionné.
Le conseil donne son accord.

Création d'une Commission Municipale « Cantine Scolaire »

La constitution d'une Commission communale répond à un double objectif :
1 - Prévoir et programmer les perspectives de développement du bâtiment actuel composé des ateliers de préparation-fabrication et des salles de restauration.
2 - Constituer, au regard des retours de la gestion quotidienne du service, un pré-cahier des charges pour la consultation liée au lancement d'un nouveau contrat d'affermage et réfléchir au devenir des cantines scolaires existantes dans les écoles de La Chapelle-Gine et Glénac.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de nommer les membres suivants à cette Commission : Youenn COMBOT, Pierrick LELIEVRE, Fabrice GENOUEL, Marie FLAGEUL au titre de conseillers municipaux ; Paul-Marie GUILLIN et Eric VAUCELLE au titre de l'Association de Gestion ; les directeurs des établissements scolaires de la commune.

Attribution du lot "Toiture et bardage métallique" pour le bâtiment communal de la ZA des Boussards

Le conseil du 20 mai a déclaré infructueux le lot Toiture et bardage métallique pour carence d'offres d'entreprises.
Compte tenu de l'abandon de l'installation de panneaux photovoltaïques, le cahier des charges de ce lot a été modifié.
Le conseil valide la proposition de la CAO de déclarer l'entreprise MARTIN CONSTRUCTIONS attributaire de ce lot N° 5 pour un montant de 82 525,18 € HT.

Marché public de travaux Voirie

Il s'agit de curage des fossés et de dérasement des accotements le long des voies communales en septembre. L'estimatif du linéaire est établi à 27 Km.
La Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 juin a proposé de déclarer l'entreprise 2LTP comme attributaire du marché pour un montant de 32 619,60 € H.T.
Accord du conseil.

Marché public de prestation pour les illuminations 2022

Il s'agit de choisir l'entreprise qui réalisera la programmation des Illuminations 2022.
La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 22 juin, a proposé de déclarer l'entreprise SPECTACULAIRES attributaire du marché sur la programmation des illuminations 2022 pour un montant de 58 010,00 € HT.
Le conseil donne son accord.

Marché public de prestation pour les diagnostics des 3 églises communales

Il s'agit des diagnostics historiques et architecturaux des 3 églises communales.
La Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 juin a proposé de déclarer le groupement d'entreprises A-BIME / AN-THEMION / LESTUN PATRIMOINE attributaire du marché pour un montant de 36 084 € HT. Accord du conseil.

Mission de maitrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment communal – Avenant N°1

Le contrat de maitrise d'œuvre établissait le taux d'honoraires à 6.50% pour un coût prévisionnel initial des travaux de 700 000€ HT. Avec un taux de rémunération de 6.50%, M. GOUBIN aurait dû percevoir 51 120€ HT d'honoraires.
Lors de la validation de l'Avant-Projet Définitif, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du futur bâtiment n'ayant pas été retenue, le montant définitif des travaux est de 811 044,73€ HT.
De ce fait, et du fait de missions complémentaires qui lui sont confiées, la Commission d'Appel d'Offres du 22 juin a validé l'avenant de 7 247,91 € HT au profit de Monsieur GOUBIN et de porter le montant des honoraires pour ce marché à 58 367,91 € HT. Accord du conseil.



Mission de maitrise d'œuvre bibliothèque-logement de Glénac - Avenant N°1

Selon le contrat conclu entre la collectivité et l'architecte "La Fabrik d'Architectures" le 6 mai 2021, le montant prévisionnel des travaux était estimé à 198 000€ HT. Avec le taux d'honoraires de 7.75 %, le montant des honoraires devait être de 15 345€ HT.
L'attribution du marché public de travaux ayant porté le coût total de l'opération à 402 269.83€ HT, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 juin a proposé de valider l'avenant N° 1 au contrat pour un montant d'honoraires de 31 175,91 € HT.
Accord du conseil.

Mission de maitrise d'œuvre "Maison bleue" – Avenant N°1

Selon le contrat conclu entre la collectivité et l'architecte "La Fabrik d'Architectures" le 6 mai 2021, Le montant prévisionnel des travaux était estimé à 300 000€ HT (hors aménagement intérieur). Avec le taux de 7.75 %, le montant des honoraires devait être de 23 250 € HT.
L'attribution du marché public de travaux ayant porté le coût total de l'opération à 425 819.33€ HT, le montant des honoraires aurait dû passer à 33 001€ HT.
Le conseil municipal a décidé qu'une négociation soit engagée avec La Fabrik d'Architectures sur les honoraires considérant que la commune a eu recours à ce même cabinet d'ingénierie pour les marchés de la Bibliothèque-logement communal et de la Maison Bleue.



Mission de maitrise d'œuvre Quartier de l'Aff – Avenant N°1

Selon le contrat conclu en juin 2019 entre la SARL URBAE et la collectivité, le montant initial des travaux liés à l'opération de renouvellement urbain du quartier de l'Aff était estimé à 1 750 000 € HT. Et, avec un taux à 3 %, le forfait provisoire de rémunération était de 52 500 € HT.
Cependant, la complexité technique et administrative - inhérente à l'ampleur de tout projet structurant – et les redéfinitions successives du projet de requalification urbaine du quartier de l'Aff ont engendré diverses évolutions non prévues lors de la définition du programme en 2019. Ces évolutions, d'ordre technique, administratif et environnemental, ont eu une répercussion sur les dispositions contractuelles pour lesquelles le Maitre d'œuvre s'était engagé.
A la validation de l'avant-projet définitif (APD), l'estimation de l'enveloppe est revue à 3 468 000€ HT. Et la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 juin a proposé de valider l'avenant N° 1 au contrat, établissant le montant des honoraires perçu par la SARL URBAE à 104 040 € HT. Accord du conseil.



Cession d'un terrain communal
M. Jean-Claude FILATRE a fait savoir qu'il serait intéressé d'acquérir le terrain cadastré 061 AM 124, à La Haute Butte du Grand Bo, route de Saint-Vincent. Ce terrain de 5 270 m², situé en zone naturelle au PLU de La Gacilly, est propriété de la commune.
Toute cession d'un bien appartenant au domaine public devant faire l'objet d'une estimation par les Domaines, le conseil acte le principe de cession de ce terrain pour estimer la valeur vénale de ce bien.

Déclassement et cession d'une portion de voie communale
Le 12 mai 2022, M. Anthony HAMON a fait une demande pour acquérir une portion de 4 m² de la voie communale n°30. L'acquisition d'une portion de voie communale par un tiers nécessite, au préalable, le déclassement de ladite portion du domaine public de la collectivité. Le conseil acte le principe de déclassement de cette portion de voie communale, ainsi que de sa cession pour faire estimer la valeur vénale du bien par les Domaines.

Cession d'une portion de voie communale
En octobre 2021, le conseil a validé le principe de déclassement d'une portion de la voie communale n°243 située Impasse du Prieuré, ainsi que sa cession au profit de Mme Stéphanie CHAPPUT. Le 7 avril, le service des Domaines a estimé la valeur vénale de ces deux emprises à 68 € HT. Accord du conseil.

CONSEIL MUNICIPAL du 16 septembre 2022

Présentation du mobilier urbain
Le 13 janvier 2022 avaient été présentées des orientations liées au renouvellement urbain (bancs publics, chaises longues, tables de pique-nique, poubelles) tant pour de nouvelles implantations que pour des changements.
Durant la période estivale, la commune a déjà procédé à la pose des bancs et poubelles autour des 3 city-parks et commandé des cendriers à installer à l'entrée de quelques bâtiments communaux.
Conformément à l'inscription budgétaire lors du vote du Budget Prévisionnel 2022 prévoyant une dépense d'investissement de 120 000 €, nous avons souhaité harmoniser notre mobilier urbain pour le mettre en accord avec notre patrimoine naturel et architectural et avec le souci d'utilisation de matériaux de qualité.
En voici le devis estimatif prévisionnel :
- BANCS : à changer : 38 ; à implanter : 17
  Prix moyen ht/u : 800 ; total : 44000 €
- CHAISES LONGUES : à implanter : 10
  Prix moyen ht/u : 1000 ; total : 10000 €
- TABLES PIQUE-NIQUE :
  à changer : 19 ; à implanter : 5
  Prix moyen ht/u : 1000 ; total : 24000 €
- POUBELLES : à implanter : 23
  Prix moyen ht/u : 450 ; total : 10350 €
- **Total estimatif**
  H.T : 88350 € ; TTC : 106020 €

Dans la perspective d'être cohérent pour la visibilité de cette action, les implantations et modifications de ces objets devront être réalisées avec une seule et unique intervention au printemps prochain. Pour cela, nous envisageons le recours à une entreprise en charge de la pose et de la fixation des équipements.
Le conseil donne son accord.

Présentation du Label « Petites Cités de Caractère »
L'association « Petites Cités de Caractère » est une marque protégée, créée en Bretagne par M. Jean-Bernard VIGHETTI, ancien maire de Peillac. Ce label vise à mettre en valeur l'authenticité et la diversité du patrimoine des communes de moins de 6 000 habitants dotés d'un bâti architectural de qualité et cohérent.
Le conseil valide l'opportunité d'une étude pour l'adhésion de la commune à ce label.

Présentation de l'Atlas de Biodiversité Communale
Lancé par l'Office Français de la Biodiversité en juillet 2020, cet organisme propose aux collectivités locales de participer au dispositif d'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) en vue de préserver et valoriser le patrimoine naturel. Véritable outil stratégique de l'action environnementale locale, un ABC offre une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle d'un territoire donné.
La mise en œuvre d'un ABC s'appuie sur trois axes essentiels : sensibiliser et mobiliser élus, acteurs socio-économiques et citoyens à la biodiversité ; mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et en identifier les enjeux spécifiques ; faciliter la prise en compte de la biodiversité et aider à la prise de décisions lors de la mise en place des politiques communales.
Ce futur ABC local peut se construire en lien avec les écoles, le collège et les citoyens, avec le lancement d'animations de sensibilisation, afin que chacun puisse acquérir une meilleure connaissance et une meilleure appropriation du territoire. Des entreprises et associations peuvent être sollicitées et associées à la démarche.
Considérant les actions engagées par la commune avec l'association LPO, l'existence de l'Observatoire de la Biodiversité et les démarches environnementales déjà mises en place, le conseil municipal donne son accord pour étudier la candidature de la commune en vue de l'élaboration de cet Atlas de la Biodiversité Communale.

Convention de servitude entre ENEDIS et la commune
Le Conseil Municipal est informé qu'une convention de servitude a été signée entre ENEDIS et la Commune afin de permettre le passage d'une ligne électrique souterraine sur deux parcelles communales : celle cadastrée n°061 AM 358 sise Les Landes du Cas & celle cadastrée n°061 AM 882 sise Graslia.
La convention qui a été signée entre le Maire et la société Enedis n'a pas été enregistrée par le service de la publicité foncière.
Sur sa demande, et aux frais exclusifs d'ENEDIS, il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation. Accord du conseil.

Cession d'une portion de voie communale
Lors du Conseil municipal de juin, le conseil a acté le principe de déclassement d'une portion de 4 m² de la voie communale n°30, sise La Métairie Meuron, ainsi que sa cession à M. Anthony HAMON. Le pôle d'évaluation du service des Domaines, saisi le 5 juillet 2022, a estimé la valeur vénale de ladite cession pour régularisation de l'assiette foncière de la propriété de M. HAMON à 6 € HT. Accord du conseil.

Cession d'un terrain communal
Le conseil municipal de juin a acté le principe de cession à M. Jean-Claude FILATRE d'un terrain communal cadastré 061 AM 124, sis « La haute butte du Grand Bo », route de Saint-Vincent, d'une superficie de 5 270 m². Le pôle d'évaluation du service des Domaines, saisi le 5 juillet 2022, a estimé la valeur vénale de ladite cession à 1 000€ HT. Accord du conseil.

Convention avec Morbihan Energies pour l'effacement du réseau électrique situé Rue de l'Oust à Glénac
Morbihan Energies a transmis son dossier technique et financier pour la réalisation des travaux prévus en 3 opérations :
1- Effacement réseau électrique : 98 800 € HT ;
2- Effacement du réseau télécom : 23 400 € HT ;
3- Rénovation éclairage public : 22 430 € HT.
Le plan de financement est le suivant :
Montant total des travaux : 144 630 HT
* Participation de Morbihan Energies pour 50% soit 72 315 € ;
* et solde, soit la participation de la commune, pour 72 315 €.

La commune paiera la TVA (de 14463 €), intégralement remboursée par l'Etat.
La durée prévisionnelle de l'intervention de Morbihan Energies est évaluée à 3 mois.
Reste la décision du renouvellement des canalisations d'eau potable par Eau du Morbihan (date d'intervention pas connue).
Le conseil se prononce favorablement sur les engagements des travaux et les contributions financières concernées.

Les conseils municipaux

Extraits condensés des délibérations

Mission de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment existant : la "Maison Bleue" – Avenant N°1

Selon le contrat conclu entre la collectivité et l'architecte "La Fabrik d'Architectures" en mai 2021, le montant des travaux relatif à la réhabilitation du bâtiment existant, la "Maison Bleue", était estimé à 300 000 € HT (hors aménagement intérieur). Le montant des honoraires de l'architecte (7,75%) devait donc être de 23 250 € HT.

Suite à l'attribution du marché public de travaux portant le coût total de l'opération à 425 819.33 € HT, le montant des honoraires perçus par l'architecte a dû faire l'objet d'une actualisation.

En cela, un avenant portant le montant des honoraires à 33 001 € HT a été présenté le 16 juin 2022. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 juin a émis un avis favorable quant à la conclusion de cet avenant. Le conseil donne son accord.

Marché public de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment en bibliothèque et création d'un logement communal – Avenant n°1

Le conseil municipal d'avril a validé l'attribution du marché public de travaux pour réhabilitation d'un bâtiment en création de bibliothèque & logement à Glénac.

Pour rappel, le lot couverture – charpente a été attribué à l'entreprise CHATEL pour un montant de 21 962,64 € HT. Une des missions comprises dans ce lot est le traitement des bois et maçonneries, mission que l'entreprise ne peut réaliser.

Conformément à la règlementation en vigueur, une entreprise attributaire d'un lot peut présenter un sous-traitant après l'attribution du marché. L'entreprise CHATEL a déclaré son sous-traitant postérieurement à l'attribution du marché : l'entreprise O.P.B-N, basée à Nantes.

Pour régulariser cette situation, il convient de valider l'avenant établi à 4 782,08 € HT, correspondant à la prestation « traitement des bois et des maçonneries ».

Le montant total du lot couverture – charpente est donc de 26 744,72 € HT.

Le montant total du marché public de travaux passe ainsi de 397 487,75 € HT à 402 269,83 € HT. Accord du conseil.



Marché public de travaux réaménagement du complexe sportif de la Croix des Archers – Avenant n°1

Le Conseil municipal de juin a attribué le marché public de travaux portant sur le réaménagement du complexe sportif de la Croix des Archers à l'entreprise COLAS France, pour 89 928,87 € HT.

Cependant, face à un imprévu technique sur la réhabilitation du parking, un avenant de l'ordre de 12 121,50 € HT a dû être établi. Cet avenant porte le montant total du marché public à 102 050,37 € HT.

Accord du conseil.

Marché public de travaux : réfection des trottoirs de La Glouzie – Avenant n°1.

Le Conseil d'avril a attribué le marché public de travaux pour la réfection des trottoirs de La Glouzie à l'entreprise CHARIER TP, pour un montant de 93 999,80 € HT.

Face à des imprévus techniques, des travaux complémentaires ont dû être réalisés. Un avenant de l'ordre de 18 957,00€ HT a dû être établi. Cet avenant porte le montant total du marché public à 112 956,80 € HT.

Accord du conseil.

Marché public de travaux portant sur la construction d'un bâtiment communal sis ZA des Boussards – Avenant n°1

Lors des réunions préparatoires de chantier pour la construction du bâtiment communal sur la Zone d'Activités des Boussards, le Maitre d'œuvre, M. GOUBIN, a présenté des fiches de travaux modificatives validées par le Maitre d'Ouvrage. Cette validation fait l'objet d'avenants ayant une incidence sur le prix global du marché. Le montant du marché de base était établi à 811 044,73 € HT. Avec la validation des avenants, le montant global du marché passe à 808 034,51 € HT.

Accord du conseil.

Marché public de prestation intellectuelle sur des diagnostics historiques et architecturaux des trois églises communales – Avenant n°1

Le Conseil municipal de juin a attribué le marché public de service portant sur des diagnostics historiques et architecturaux des 3 églises de la commune. Lors des premières visites, d'importantes déformaions structurelles ont été relevées.

• Saint Pierre La Chapelle Gaceline - Même si des renforcements et divers chainages ont été mis en place à des dates encore indéterminées, la société A-BIME a constaté la présence de fissures et un dévers marqué de tous les murs du chœur.

• Saint Michel Glénac - La couverture du chœur n'est plus en contact avec le clocher qui semble se déverser vers l'ouest. De nombreux renforts ont été mis en place à des dates indéterminées, mais un vide mal refermé par un solin a permis la pénétration des eaux pluviales et la détérioration des pannes de charpente et de la voûte enduite.

Il convient de réaliser un relevé numérique des géométries par scanner 3D pour évaluer scientifiquement ces désordres (dévers des murs, flèches de l'ossature) et relever les appuis et ancrages existants. Les mesures pourront faire l'objet de calculs de vérification de stabilité et d'un programme de travaux, le cas échéant.

Un avenant de l'ordre de 3 400€ HT a dû être établi, qui porte le montant total du marché public à 39 484 € HT.

Accord du conseil.

Mission de maitrise d'œuvre Aménagement des espaces publics du centre-ville : sélection des candidats

Le Conseil municipal de juin a approuvé le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de maitrise d'œuvre portant sur l'aménagement des espaces publics du centre-ville de La Gacilly.

Il s'agit d'un marché public de services passé selon une procédure adaptée ouverte, et qui comprend 2 tranches.

1- Une tranche ferme « Etudes préalables ». Cette étape permettra d'établir un Schéma Directeur d'Aménagement du centre-ville en trois étapes : diagnostic et enjeux, définition des scénarios d'aménagement, par secteur et programme d'actions à mettre en œuvre.

2- Tranche optionnelle « Maitrise d'œuvre ». Après le choix de la collectivité sur le/les secteurs à aménager, une mission complète de maîtrise d'œuvre pourra être engagée.

Quatre candidats, maximum, seront invités à présenter leurs offres lors d'une audition le 30 septembre 2022. Le 5 octobre, la Commission d'Appel d'Offres se réunira et fera une proposition quant au bureau d'études à choisir ; choix à valider lors du Conseil municipal du 14 octobre prochain.

Accord du conseil.

Marché public de travaux Réalisation de la tranche 2 du lotissement communal du Héron

Le Conseil municipal de mai a approuvé le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de travaux pour la tranche 2 du lotissement du Héron.

C'est un marché à procédure adaptée et alloti, comme suit : Lot 1 : terrassements et voirie et espaces verts ; Lot 2 : réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

9 entreprises ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), et 4 ont déposé une offre.

Face au dépassement des estimations financières, les membres de la CAO, en se basant sur le rapport d'analyse présenté par le Maitre d'œuvre, ont souhaité :

1 - revoir le DCE et apporter des modifications quant aux matériaux utilisés ;

2 - entamer une négociation portant sur l'intégralité du marché.

Le conseil valide les propositions de la CAO et approuve la relance de l'opération sous forme de négociation.

Attribution du marché public de travaux portant sur la cession du lot n° 15 pour la construction d'un programme collectif de 5 logements à caractère social - tranche 2 du lotissement du Héron

Dans le cadre de l'aménagement de la tranche 2 du lotissement communal du Héron, le lot n°15 est destiné à l'accueil de logements sociaux. Pour ce faire, le bailleur social doit acquérir une parcelle de 1 538 m², et y construire 5 logements collectifs à caractère social. Les plans des constructions devront être présentés à la collectivité et validés par celle-ci avant le dépôt des autorisations d'urbanisme.

Ce marché public de travaux, passé selon une procédure adaptée ouverte, a été mis en ligne le 21 juillet 2022.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 septembre 2022, en se basant sur le rapport d'analyse des offres, a souhaité attribuer ledit marché public à l'entreprise SA D'HLM AIGUILLON CONSTRUCTION.

Elle a déposé une offre pour la réalisation de 5 logements en maisons individuelles groupées (préfabriquées en murs ossature bois) avec 1 stationnement aérien et 1 place couverte par logement.

Lesconstructions prévues dans l'offre sont :

- 2 logements T2,
- 1 logement T3
- et 2 logements T4.

Comme demandé dans le marché public, la société acquiert le lot n°15 pour un montant total de 28 092,00 € HT.

Les frais d'actes et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Accord du conseil.



Attribution du marché public de services - contrats d'assurances

Le Conseil municipal de mai dernier a validé le lancement de la procédure de passation d'un marché public de service relatif aux contrats d'assurances.

Ce marché public de services a été passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert, et c'est une marché alloti.

Ce marché public de services a été passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été mis en ligne le 19 mai 2022, et c'est un marché alloti. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 septembre 2022, se basant sur le rapport d'analyse des offres présenté par l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage ARIMA, a proposé les attributions suivantes :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes : SMACL.
Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes : SMACL.
Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes : SMACL.
Lot 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus : SMACL.
Lot 5 : assurance des prestation statutaires : CIGAC GROUPAMA.

Le Conseil Municipal valide les propositions émises par la CAO.

Passation marché public de travaux Réhabilitation de la salle Giboire

Le Conseil municipal de mai dernier a validé l'esquisse présentée par M. GOUBIN, portant sur la réhabilitation de la salle Giboire et l'aménagement de la circulation attenante. Selon le descriptif estimatif sommaire des travaux, le montant de cette opération s'élèverait à 103 693 € HT.

En amont des travaux, des prélèvements pour repérer d'éventuelles traces d'amiante ont été réalisés. Le diagnostic amiante sera joint au Dossier de Consultation des Entreprises.

Le conseil approuve le lancement de la procédure de passation d'un marché public de travaux.

Passation marché public d'assistance à maitrise d'ouvrage (AMOA) - bâtiment communal dénommé La Fabrique

Le bureau d'études URBAE conduit le projet de renouvellement urbain du secteur de l'Aff afin que ce dernier devienne un écoquartier.

Ce projet d'aménagement ne porte plus que sur les 2 aspects suivants : la création de la voirie permettant de relier La Gacilly à Glénac ; les aménagements extérieurs.

Parallèlement, et pour assurer une cohérence quant à la requalification de cette friche industrielle, il est nécessaire que les bâtiments communaux situés sur ce secteur fassent l'objet de travaux.

Aussi, le projet de transformer le bâtiment La Fabrique en un Tiers-lieu avance. Le bâtiment actuellement occupé par le Brasserie Roy sera détruit. L'accueil de nouveaux locataires ainsi que l'offre de services supplémentaires sur ce secteur nécessitent que la collectivité ait une vision globale sur les aspects techniques et financiers inhérents à la réhabilitation de tout bâtiment.

Le conseil approuve la procédure de passation d'un marché public d'assistance à maitrise d'ouvrage (AMOA) pour que la collectivité soit épaulée tout au long du processus.

Passation marché public de maitrise d'œuvre - réhabilitation du bâtiment communal dit « Local Canoé-Kayak » et sur la reconstruction/extension des sanitaires publics sur le secteur de l'Aff

Dans la continuité du sujet précédent, la collectivité souhaite réhabiliter le bâtiment communal dit « local canoë-kayak » et se pencher sur la reconstruction/extension, nécessaire, des toilettes publiques.

Dans un souci d'efficacité et dans la mesure où ces deux ouvrages sont accolés, il est proposé au Conseil municipal de valider le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de maitrise d'œuvre. Accord du conseil.

Mission de maîtrise d'œuvre pour démolition-construction et réaménagements de différents bâtiments sportifs

Lors du vote du budget primitif 2022, ont été évoqués les différents projets à caractère sportif prévus d'être lancés.

1 - Réhabilitation de la Salle de Sports de La Gacilly prévu pour un montant de 100.000 €.

Tranches 1 et 2 déjà réalisées : isolation par l'extérieur, rénovation des vestiaires-sanitaires et réaménagement intérieur.

Pour cette 3ème tranche, il s'agit de la réfection du sol, la réhabilitation des tribunes, l'isolation intérieure pour des gains énergétiques.

2 - Bardage de la Salle de Sports de Glénac avec un budget prévisionnel de 150000 €. Ces travaux : remplacement de l'actuelle ossature extérieure pour des raisons esthétiques et énergétiques.

3 - Démolition/reconstruction des vestiaires du terrain de football de Glénac pour un montant de 200 000 €.

4 - Travaux d'étanchéité de la toiture de la Salle de Tennis de La Gacilly.

Compte-tenu des spécificités de ces 4 projets et de la nécessité de bénéficier d'estimations financières prévisionnelles pour la recherche de subventions auprès des instances étatiques, régionales et départementales, il est proposé, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, la passation d'un marché public permettant de consulter des bureaux d'études spécialisés. Accord du conseil.

Les conseils municipaux

Extraits condensés des délibérations

Présentation de l'organigramme du personnel communal

L'organigramme du personnel communal a fait l'objet depuis peu de certaines modifications avec l'embauche de trois nouveaux agents : Romain ROLLAND, au Service Voirie, qui a déjà intégré notre collectivité depuis le 1er août dernier ; Dimitri PLU, au Service Voirie, qui est embauché à compter du 20 septembre ; et Sabrina BRUNO, au Service Urbanisme, qui nous rejoint le 1er octobre.

Conseil d'Administration de l'EHPAD

Monsieur Jaunasse, Directeur du Laurier Vert, nous a fait part de l'obligation de désigner 2 membres qualifiés au conseil d'administration (qui comprend 12 membres). Par décision du 17 mars 2017, la commune avait désigné Mme Maryvonne Bérenger et M. Marcel Texier pour siéger au CA en fonction de leurs compétences dans le champ d'application de l'établissement. Le mandat en cours est arrivé à échéance, il est nécessaire de procéder à la désignation de 2 membres qualifiés pour une période de 3 années.
Le conseil donne son accord pour que, après avoir été sollicités, Mme Marie-Hélène MELLAT et Monsieur Marcel TEXIER, soient nommés pour siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD.

Partenariat Ecoles & programme Watty

Nous avons été sollicités par les représentants de la société ECO CO2, éco-entreprise qui vise à apporter des solutions pour accélérer la transition écologique par le changement de comportements des citoyens et des organisations.
Il nous est proposé de pouvoir sensibiliser, sur l'année 2022-2023, les écoles primaires de notre territoire sur ces thèmes liés à l'environnement + développement durable. Actuellement, 206 collectivités locales se sont engagées, soit 1213 écoles et 93 594 élèves.



Le programme dénommé WATTY, orienté vers les économies d'énergies et d'eau, a pour contenu : des ateliers de 1h à 1h30 ; la création d'animations courtes et ludiques avec pour sujets « Les minutes d'économie d'énergie et de l'eau » ; la mise en place d'événements, comme un concours artistique ; l'implication des familles par la distribution d'un kit pour chaque enfant.
Les 4 établissements scolaires primaires sont concernés soit 6 classes.
Le financement de ce programme est le suivant :

- Coût total de l'opération pour une année scolaire : 6 156 € HT ;
- Prise en charge par des Certificats d'Economies d'Energie : 4 740 € ;
- Reste à charge collectivité : 1 416 € HT.

Le conseil donne son accord.

Point sur la rentrée scolaire 2022-2023

Pour cette rentrée scolaire, le tableau d'évolution des effectifs des écoles maternelles et primaires publiques et privées et du collège den notre territoire est présenté au conseil municipal.

Établissements	21-22	22-23
Ecole publique Jean de La Fontaine	138	143
Ecole Privée Saint Jugon	197	205
Ecole privée Sainte Thérèse	60	56
Ecole privée RPI LCG-Quelneuc	69	65
dont La Chapelle-Gaceline	40	32
Collège Ste Anne	447	450

Questions diverses

Accord du conseil pour l'extension du réseau d'assainissement (La Moraie, Zone des Boussards) pour un montant de 796 018€ HT.

CONSEIL MUNICIPAL du 14 Octobre 2022

PLU – Débat relatif aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le bureau d'études K-URBAIN, mandaté pour l'élaboration du PLU de La Gacilly, fait la présentation au conseil municipal :

- dans un premier temps du diagnostic de territoire réalisé par ses soins,
- puis dans un second temps du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

A la suite de cette longue présentation, Monsieur Le Maire a proposé que chaque membre du conseil municipal puisse disposer d'un temps complémentaire d'information, et que le débat soit reporté à un prochain conseil municipal 'exceptionnel' dont la date est fixée, par accord général, au 25 octobre suivant.

NDLR : Les éléments présentés au conseil municipal du 14 octobre sont ceux qui ont ensuite été expliqués aux habitants lors de la réunion publique du 18 novembre dernier, puis exposés dans les trois bourgs de la commune.
Ils sont aussi reproduits dans les pages 13 à 19 de ce magazine municipal.

Subvention exceptionnelle par le Département

Le Conseil Départemental a informé de la proposition en faveur des communes de moins de 10 000 habitants d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € pour des investissements en matière de voirie (hors et en agglomération) ou d'aménagement de centre-bourg avec un plafond d'aide publique à hauteur de 80%.
Après étude des dossiers de voirie en cours, il est proposé de retenir les travaux de la rue de l'Oust à Glénac. Il est précisé que, après consultation et obtention des conventions de financement et d'un engagement de contribution par le S.D.E.M. les travaux concernent :

- Rénovation des réseaux d'éclairage avec une participation communale de 11 215 €
- Travaux sur les réseaux télécom avec une participation communale de 11 700 €
- Effacement des réseaux électriques avec participation communale de 49 400 €.

Le montant des participations communales pour cette opération d'aménagement représente donc 72 315 €.
Le conseil donne son accord pour retenir ce programme de travaux pour présenter le dossier de subvention exceptionnelle au Département du Morbihan.

Marché public : tranche 2 du Lotissement Le Héron

En septembre, le Conseil municipal a approuvé les propositions de la Commission d'Appel d'Offres, et a entamé une négociation sur le prix et sur les éléments techniques des lots :
1 : terrassements, voirie et espaces verts
2 : réseaux d'eaux pluviales et eaux usées.
La Commission d'appel d'Offres, réunie le 5 octobre, se basant sur le rapport d'analyse des offres réalisé par le Maitre d'œuvre, propose de retenir l'entreprise COLAS France pour un montant de 348 987.14€ HT. Le conseil valide la proposition de la CAO.

Candidature de la commune à « Terre de Jeux 2024 »

En 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques. Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les territoires : communes, intercommunalités, etc…, quels que soient leurs tailles ou leurs moyens, qui souhaiteraient s'engager dans l'aventure des Jeux.
En tant que Terre de Jeux 2024, la commune aura un accès privilégié aux outils (films, outils pédagogiques, guides pratiques), informations et événements de Paris 2024. Elle pourra aussi bénéficier de subventions ou bien d'une revalorisation de taux de subventions pour des projets communaux liées à la création et à la rénovation d'équipements sportifs. (…)

(… suite Terres de Jeux 2024)
La commune et les associations sportives locales pourront déployer des actions telles que des événements sportifs réguliers autour des disciplines des J.O., l'accompagnement d'athlètes locaux, l'organisation de rencontre-s avec un sportif de haut niveau du territoire, et la sensibilisation à la pratique des activités handisport.
Le conseil donne son accord pour déposer la candidature de La Gacilly au label "Terre de Jeux 2024".

Marché public : aménagement des espaces publics du centre-ville
Le conseil municipal a validé en septembre les propositions émises par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 sept 2022.
Après analyse des dossiers de candidature, la CAO avait émis un choix quant aux 4 agences retenues pour passer l'audition du 30 septembre : toutes ces agences avaient pour atout d'intégrer la nature dans leurs réflexions sur les aménagements des centres-villes. Deux entreprises se sont désistées et 2 se sont présentées à l'audition.
Le 5 octobre, les membres de la CAO ont souhaité attribuer la mission de maitrise d'œuvre à l'agence AGAP Urbanisme et Paysage demeurant à Séné, dans les conditions financières suivantes :
• Tranche ferme : 33 000,00 € HT.
• Tranche optionnelle : 5,10 % d'honoraires pour une tranche de travaux supérieure à 1 000 000,00€ HT.
Le conseil valide la proposition de la CAO.

CONSEIL MUNICIPAL du 25 octobre 2022

Marché public - travaux salle Giboire
Le conseil municipal de mai 2022 avait validé l'esquisse présentée par le Maitre d'œuvre, M. GOUBIN, portant sur la réhabilitation de la salle Joseph Giboire et l'aménagement de la circulation attenante.
Selon le descriptif estimatif sommaire des travaux, le montant prévu de cette opération était de 103 693 € HT.
Le conseil de septembre a validé le lancement de la procédure de passation d'un marché public de travaux portant sur la rénovation de cet espace.
Le marché public de travaux a été mis en ligne le 23 septembre 2022, et 40 entreprises ont retiré le dossier de consultation.
Le résultat de cet appel d'offres fait apparaitre un montant de travaux de 155.774,52€ HT après négociations.
Le conseil municipal a refusé de vaalider ce coût de rénovation trop élevé et a renvoyé le projet à la commission Bâtiments pour qu'il soit revu.

Lancement consultation à Assistance pour Maîtrise d'Ouvrage : évolution de la cantine scolaire municipale
À la suite de la nomination des membres de la Commission Communale Cantine scolaire décidée lors du conseil municipal du 24 Juin, une première réunion a eu lieu le 12 Septembre au cours de laquelle ont été évoquées les perspectives d'évolution des conditions de préparation et de livraison des repas en faveur des élèves.
Il est rappelé qu'environ 800 repas sont servis chaque jour dans une salle de restaurant qui comprend 170 places.
Il est proposé de lancer une consultation dite Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue de bénéficier de schémas portant sur les deux options suivantes :
- Agrandissement et restructuration du bâtiment existant ;
- Création d'un nouveau restaurant scolaire.

Le conseil autorise le lancement de ce marché public.

Désignation d'un élu, interlocuteur du S.D.I.S.
La loi de consolidation du modèle de sécurité civile et de valorisation dite « Loi Matras » a été adoptée le 16 Novembre 2021.
Par courrier en date du 19 Septembre, la Préfecture du Morbihan nous informe de la nécessité de procéder à la création de la fonction de conseiller municipal Correspondant Incendie et Secours qui sera l'interlocuteur privilégié du service départemental ou local d'incendie et de secours sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour mission d'informer et de sensibiliser le conseil municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile.
Le conseil décide de nommer M. Frédéric GLON correspondant Incendie et Secours, et évoque la nécessité d'une refonte et d'une réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde.

Vœu de soutien au projet de reconstruction du C.H. Redon-Carentoir
Le conseil municipal du 23 avril 2021 avait délibéré pour émettre un vœu lié au besoin de financement immobilier pour le Centre Hospitalier Redon-Carentoir.
Lors de la dernière réunion du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Redon-Carentoir, les présents ont pris connaissance des rapports financiers pour l'année 2022 : en matière de budget de fonctionnement, le budget principal et les budgets annexes font état d'un déficit de l'ordre de 5 millions d'€.
Ainsi, les instances de cet établissement sollicitent une intervention massive de l'Etat tant pour le fonctionnement que pour l'investissement tout en rappelant que l'offre de santé du Centre Hospitalier Redon-Carentoir doit permettre de répondre aux besoins sanitaires des habitants d'un territoire éloigné des autres centres hospitaliers.
Réunis le 5 septembre dernier, les élus, le groupe de travail des soutiens de cet hôpital et les parlementaires ont demandé au Ministre de la Santé :
• une participation renforcée de l'Etat portant son effort de 30% à 60% du coût de la construction ;
• la garantie à 100% par l'Etat des emprunts contractés par le Centre Hospitalier pour la reconstruction du bâtiment principal ;
• le renforcement de l'offre de soins pour l'hôpital de Redon.
Le conseil vote ce vœu de soutien de notre commune à ces demandes en vue d'assurer la sécurité sanitaire de nos administrés.

Urbanisme – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable
Ce nouveau débat fait suite à la décision actée par le précédent conseil municipal de reporter à ce jour le débat sur le PADD.
Les éléments expliqués le 14 octobre (voir documents PADD, pages 13 à 19 dans ce magazine) sont rappelés :
➢ Taux de croissance annuel moyen envisagé : 1.05%, soit un apport de 477 nouveaux habitants. La perspective 2032 est donc de 4 550 habitants.
➢ Nombre total de nouveaux logements à prévoir : 220 dont 80 « en réduction de 30% de la vacance » et 140 à construire.
➢ Projections concernant l'habitat :
• La Chapelle-Gaceline : Le Clos du Presbytère = 1.52 ha, soit 27 logements.
• Glénac : La Bande Badin = 1 ha, soit 18 logements.
• La Gacilly : Les Villes-Jeffs = 1.83 ha, soit 33 logements ; Rue Hollersbach = 2.87 ha (projet mixte habitats-équipements), soit 52 logements ; Quartier de l'Aff = secteur en requalification (14 logements).
➢ Potentiel de surface à consommer sur la période 2021-2032 : 18.5 ha.
➢ Répartition des surfaces à consommer en fonction de leur future destination :
✓ Habitat : 8.8 ha ;
✓ Equipements : 0.83 ha ;
✓ Activités : 10.63 ha.
Le DÉBAT au sein du conseil a porté sur la politique choisie par la commission PLU-Urbanisme qui est celle de l'artificialisation via la création de lotissements dans les 3 bourgs.
Le débat sur le PADD étant sans vote du conseil municipal, les maires-délégués, qui président la séance, ayant constaté la fin des échanges entre membres du conseil, ont déclaré clos le débat.

Bilan d'étape

Dès la campagne des élections municipales, nous avions la volonté de répondre à l'attente d'une population relativement jeune. Et la réflexion s'était construite autour de l'installation de nouveaux équipements sportifs, les terrains multisports, accessibles au plus grand nombre.

C'est maintenant chose faite suite à la réalisation fin 2021 des 3 city stades dans chacune des 3 communes.

Rétro City-parks

Cet espace est un réel lieu de rassemblement, de vie et de jeu. Ce bel équipement de 300 m^2 permet de pratiquer 7 sports différents : football, handball, basket, volley, badminton, hockey sur gazon, et tennis ballon. Depuis leur installation il y a quelques mois, les stades multisports très fréquentés donnent totale satisfaction aux sportifs.

Nous n'avons que des échos favorables des jeunes et de leurs parents et des gens en général. Quelle satisfaction de voir le succès transgénérationnel de ces terrains !

Pour ces projets, il fallait trouver un consensus sur le choix de leurs emplacements. Ce choix était primordial pour éviter des conflits liés à une trop grande proximité des habitations, tout en évitant en même temps un trop grand éloignement de l'œil des adultes. À Glénac par exemple, l'implantation à proximité du gymnase, du stade et des aires de jeux pour les plus jeunes a fait l'unanimité.

L'esthétisme, le choix des couleurs et des matériaux de l'équipement les font se fondre et s'intégrer parfaitement dans notre environnement naturel et rural.

Le montant final de l'investissement des 3 installations est de 200.000 € TTC. Nous avons bénéficié d'un montant total de subventions de 78.333 € : 33.333 € du Département du Morbihan au titre du Programme de Solidarité Territoriale ; 45.000 € de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
Et nous avons récupéré la TVA à hauteur de 33.334 €.

Soit un coût NET à financer pour la commune de 88.332 €, et un coût net par terrain d'un peu moins de 30.000 €.



Le 25 juin 2022, nous avons officiellement coupé le ruban d'entrée du stade multisports de Glénac.

L'inauguration de ce beau projet structurant a été une réussite, réunissant élus, jeunes du CMJ et de la commune et parents. Nous remercions les Conseillers Municipaux Jeunes pour l'organisation de cette matinée, et les membres de la commission Sports pour leur implication.

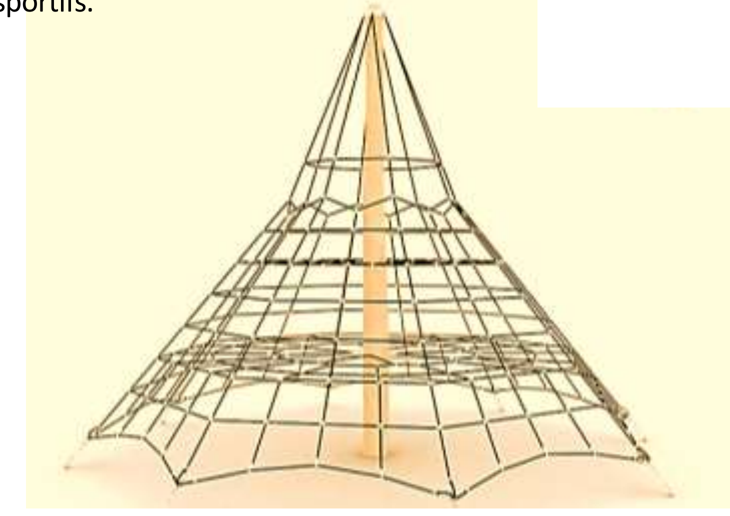
A vous, jeunes et adolescents de la commune et d'ailleurs, cet espace vous est dédié. Il est pour vous ! Sachez en prendre soin et l'apprécier !



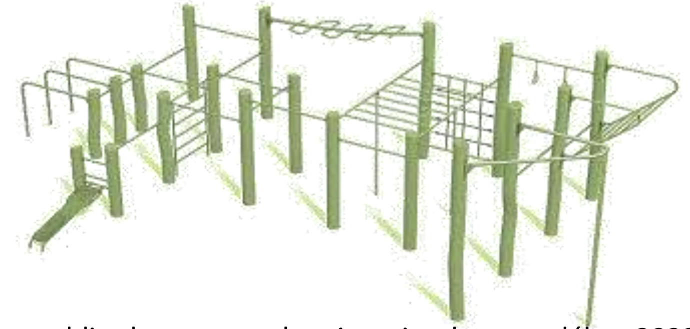
Match d'inauguration du city-park à Glénac

D'autres projets vont voir le jour avant la fin de l'année et compléter l'offre existante, pour le plaisir de tous.

Une structure pyramide va être installée pour les jeunes sur le site du Mortier, ainsi que plusieurs agrès pour les sportifs.



Pour compléter l'offre d'équipements sportifs à La Gacilly, une structure Streetwork sera installée au Stade Aillet.



Sans oublier le pumptrack qui sortira de terre début 2023 dans le quartier de Graslia Bel Orient.



À La Chapelle Gaceline, une structure jeux pour les petits est prévue à proximité de la médiathèque.

Et d'autres projets sont à l'étude pour 2023, notamment des équipements pour venir compléter l'offre existante à La Chapelle Gaceline, ainsi que l'aménagement du site de La Roquennerie.

Bienvenue aux deux nouvelles agentes aux services techniques



Sabrina BRUNO ,
chargée du Secrétariat de l'urbanisme et de l'Autorisation du Droit des Sols
Arrivée le 3 octobre 2022



Camille GALON,
Alternante aux espaces verts dans le cadre de son BTS Aménagement paysager
Arrivée le 1er juillet 2022

Et *merci* …



à Valérie LUMEAU pour ses 20 ans d'activité au sein de la commune de La Chapelle Gaceline puis de la commune nouvelle. Habitants, élus et collègues saluent son professionnalisme, son écoute et son sens du service public. Bon vent à Cournon.

Plan Local d'Urbanisme
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



Le 18 novembre 2022, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été présenté aux habitants lors d'une réunion publique réunissant une centaine de personnes au Centre culturel Artémisia.

À la suite de cette réunion, le PADD a fait l'objet d'une exposition publique, tout au long du mois de décembre, sur les trois territoires. Par ce choix, nous avons souhaité que le plus grand nombre d'entre vous puisse aborder le contenu du PADD, en toute simplicité et transparence.

Cette étape vient clore la deuxième phase du processus d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Gacilly. Elle intervient à la suite de la phase de « Diagnostic » qui, dans un premier temps, a permis d'établir un état des lieux du territoire.

Maintenant, nous amorçons la troisième phase relative au Règlement ; document constituant la partie écrite et graphique du PLU. Nous prévoyons ainsi que le PLU soit applicable mi-2024.

Puisque le PADD est un élément important retraçant les orientations politiques de l'aménagement du territoire gacilien sur 10 ans, nous avons voulu retranscrire notre projet politique dans les pages suivantes de ce numéro du bulletin municipal.





Jean-Yves Dréan, adjoint
chargé de l'urbanisme,
de l'aménagement du territoire
et de la transition énergétique

Plan Local d'Urbanisme

La Gacilly
Glénac • La Chapelle-Gaceline • La Gacilly

Pièce 2 :
Projet d'Aménagement et de Développement Durables

HORIZON 2032

Projet débattu par le CM le 25/10/2022
Élaboration du PLU en cours • document provisoire











À travers son P.A.D.D., la commune nouvelle de La Gacilly affiche l'ambition d'une unité et d'un équilibre territorial pour préserver un environnement pour l'Homme, valorisant les dynamiques locales.

Une ville qui renforce le vivre ensemble, la qualité de son cadre de vie appréciée par les Gaciliens et l'accueil de nouveaux habitants en répondant aux objectifs :

- *D'une urbanisation maîtrisée encourageant les pratiques de proximité et de solidarité.*
- *D'un niveau d'équipements collectifs et de services au public pour le confort de tous au quotidien.*
- *De préservation du patrimoine architectural, des sites naturels et de la biodiversité.*
- *De limitation à l'exposition aux risques naturels et technologiques.*

Conforter la créativité du pôle d'équilibre communautaire pour le bien-être des habitants

Considérant les dynamiques et l'attractivité du pôle rural renforcée par le nouvel attrait de petites agglomérations offrant la proximité de services et d'aménités de pleine nature, La Gacilly prévoit d'atteindre 4 550 habitants à l'horizon 2032.

Si le taux de croissance de la population passe ainsi à 1,05 % par an, le rythme des constructions est ralenti pour viser les objectifs de concentration en densification et de résidence principale des nouveaux logements.

Il s'agit de favoriser le renouvellement urbain des trois agglomérations, La Gacilly, La Chapelle Gaceline et Glénac, pour :

- *maintenir une mixité générationnelle et sociale,*
- *consolider la mixité de l'habitat et des activités, notamment en centre-ville,*
- *protéger et valoriser les espaces agricoles ou de nature.*

Elle s'assure d'une capacité d'accueil de nouvelles entreprises en zones d'activités communautaires.

POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL EN HARMONIE AVEC NOTRE ENVIRONNEMENT

Penser l'aménagement de notre commune pour les dix prochaines années, c'est s'inscrire dans une véritable démarche continue de développement harmonieux tout en répondant aux attentes des habitants.

Anticiper, imaginer l'avenir, c'est faire des choix pour être conforme à la fois aux évolutions réglementaires, aux enjeux climatiques et aux évolutions de la société tout en préservant notre dynamique territoriale.

À l'horizon 2032, notre ambition pour le territoire de La Gacilly se résume en deux mots : protéger et développer.

En effet, il faut protéger nos habitants en leur assurant une qualité de vie, des services, des équipements collectifs et une dynamique économique. Il faut aussi limiter les expositions aux risques naturels et technologiques.

Il faut protéger notre patrimoine architectural et paysager, source de richesse. À ce titre nous devons œuvrer à la rénovation de nos trois centres et réhabiliter nos constructions de caractères dans nos campagnes, afin d'offrir des formes de vie diversifiées et adaptées à chacun.

Il faut protéger la biodiversité, favoriser la renaturation de certaines zones, améliorer les continuités écologiques et développer les îlots de nature au sein des parties agglomérées.

Enfin, il faut protéger nos terres agricoles et favoriser une agriculture plurielle, durable et adaptable aux nécessités nouvelles des populations et du climat.

Toutes ces mesures de protection passent par une urbanisation raisonnée qui limite l'artificialisation des sols en contenant les constructions nouvelles au sein des agglomérations et en favorisant la densification de l'habitat et la réhabilitation des bâtiments.

On ne peut concevoir de protection sans un développement équilibré et harmonieux de notre commune.

C'est pourquoi nous avons opté pour un objectif de croissance en termes de population qui se situe autour des 4 550 habitants à l'horizon 2032. Soit un taux de croissance ambitieux de 1,05 % par an. Il s'agit de favoriser le développement urbain de nos trois agglomérations de façon équilibré, en maintenant une mixité sociale et générationnelle, en développant la solidarité, en favorisant la proximité des habitants des zones commerciales et de services, en privilégiant les déplacements alternatifs et les liaisons douces sécurisées.

Ces objectifs de développement impliquent la création de 220 logements, en ouvrant la possibilité d'habitat collectif de petite taille et en favorisant la réhabilitation d'environ 80 logements vacants.

Notre défi est de poursuivre ce développement en privilégiant la sobriété foncière. C'est la raison pour laquelle, conformément à la loi Climat et Résilience, nous avons opté pour un peu de moins d'une vingtaine d'hectares d'artificialisation sur les dix prochaines années.

On ne peut envisager de développement démographique sans croissance économique, c'est pourquoi nous devons conserver une offre pour l'accueil de nouvelles activités, en zone dédiée. Nous devons également favoriser les pratiques autour de l'écotourisme afin de conserver notre attractivité touristique, essentielle à l'économie de la commune.

Se développer de façon maîtrisée et équilibrée en préservant l'harmonie avec notre milieu naturel est le principal défi auquel nous serons confrontés au cours des dix prochaines années. Nous devons nous adapter aux évolutions climatiques et sociétales qui ne cessent de s'accélérer. Depuis toujours, La Gacilly a été attractive par ses capacités d'anticipation, ces nouveaux enjeux sociétaux sont source de créativité.

M. le Maire de La Gacilly



HABITER LA VILLE À LA CAMPAGNE :

ORIENTATIONS GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

Forte de la dynamique économique, environnementale et sociale, impulsée par son industrie de cosmétique végétale, hors d'influence des grandes aires urbaines, La Gacilly se distingue par le nombre de ses entreprises, la stabilité de sa croissance démographique et les qualités paysagères de son patrimoine rural, naturel et bâti.

La commune nouvelle se caractérise également par une faible densité de population et le maintien de ses trois bourgs. Au-delà de son centre, qui concentre 60 % des Gacilliens, un tiers habitent en campagne.

Conscient des enjeux globaux de la transition écologique, La Gacilly entend, par son projet, une nouvelle écriture du cadre de vie qui en fait la renommée. En tant que «pôle communautaire» du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, il s'agit de maintenir cet équilibre dans l'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises.

PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER :

Renforcer la visibilité du patrimoine naturel et du bâti existant, et préserver le lien qu'ils entretiennent.

Conserver les architectures vernaculaires sur l'ensemble du territoire, et promouvoir le cadre urbanistique du cœur de ville de La Gacilly et des centres-bourgs de La Chapelle Gaceline et de Glénac.

Permettre la réhabilitation des constructions de caractère en campagne et leurs extensions mesurées pour maintenir ce patrimoine et proposer des formes où vivre diversifiées.

ACTIVITÉ AGRICOLE :

Favoriser une agriculture plurielle et durable, adaptable à des demandes et des nécessités nouvelles :

- *Soutenir l'échange parcellaire à des fins d'optimisation de l'outil de production.*
- *Permettre une diversification de l'activité agricole valorisant, notamment, le circuit court.*
- *Interdire les habitations nouvelles en dehors de l'agglomération, hors usage agricole.*
- *Veiller à la préservation du paysage rural dans les autorisations de constructions pour la production agricole ou d'énergie.*

L'ENVIRONNEMENT, LES PAYSAGES DE NATURE ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES :

Valoriser les espaces de nature pour maintenir la biodiversité locale, améliorer les continuités écologiques et restaurer les îlots de fraîcheur urbains.

- *Limiter l'artificialisation des sols en contenant les constructions nouvelles au sein des agglomérations et en favorisant la densification des secteurs déjà urbanisés.*
- *Préserver la qualité des voies et franges, urbaines ou agricoles, des espaces de nature.*
- *Identifier les espaces non bâtis ayant un potentiel de renaturation ou un intérêt dans la composition des îlots de nature dans les parties agglomérées.*



Projet débattu par le CM le 25/10/2022
Élaboration du PLU en cours • document provisoire
K.urbain - B.E. I.D.E.A.L. - Baizeau Architecte - Agence COUASNON - Chroniques Conseil - DM.Eau • MAIRIE DE LA GACILLY

DEVELOPPER LE PÔLE DES PROXIMITÉS :

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES :

Protéger les éléments de composition des milieux naturels comme le réseau hydrographique, ses berges et les zones humides, les haies bocagères, les bosquets, les masses boisées ou les massifs forestiers.

Remettre en état ou renforcer les continuités écologiques identifiées sur l'ensemble du territoire et au sein des agglomérations.

Envisager la renaturation, notamment sur les points d'obstacles relevés sur le territoire.

HABITAT :

Tenant compte des impératifs de sobriété foncière, La Gacilly prévoit 220 logements pour accueillir près de 480 nouveaux habitants en 10 ans.

Elle ambitionne la construction de près de 140 logements et la réhabilitation d'environ 80 logements vacants, soit :

- *une réduction de 20 % par rapport au nombre des constructions réalisées au cours de la dernière décennie,*
- *une réduction de 30 % de la vacance.*

Elle concentre les constructions à venir, en préférant les opérations en densification :

- *sur ses trois agglomérations uniquement et en tenant compte du potentiel microfoncier.*
- *Avec au moins 18 logements par hectare.*

Elle vise un parcours résidentiel au sein de la commune en imposant un minimum de :

- *60 % d'appartements,*
- *10 % de locatif social ou en accession aidée.*

SECTEUR DE LA GACILLY

ORIENTATIONS GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

Projet débattu par le CM le 25/10/2022
Élaboration du PLU en cours • document provisoire



TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS :

Privilégier les modes alternatifs dans la réponse aux besoins quotidiens et à l'affluence touristique.

Développer les liaisons douces sécurisées entre les quartiers et les équipements ou les zones d'activités existants ou projetés.

Prévoir une voie de contournement du centre-ville de La Gacilly et le désenclavement d'îlots urbains faiblement bâtis, pour notamment favoriser leur densification.

Réduire les distances perçues par la qualité paysagère et la bonne fonctionnalité des entrées de ville.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES ET LES RÉSEAUX D'ÉNERGIE :

Améliorer les performances des constructions existantes et nouvelles face au climat; notamment pour limiter les consommations énergétiques et tirer profit des énergies renouvelables.

Proposer les services de télécommunications au plus grand nombre, par une desserte équitable et optimisée sur l'ensemble du territoire communal; dans la limite des moyens disponibles.

Dissimuler ou insérer sans défiguration du paysage les nouvelles installations techniques, qu'elles soient déployées au sol, aériennes ou en appliquées sur les façades.

COMMERCES ET SERVICES :

Favoriser l'animation des trois centres-bourg en y concentrant le projet de développement urbain.

Maintenir la présence de locaux commerciaux au sein des trois agglomérations de la commune.

Conforter une offre de proximité pour le bien-être et la santé de tous les habitants.

SECTEUR DE LA CHAPELLE-GACELINE

Sixt-

Espaces naturels, forestiers et agricoles
Réseau hydrographique
Zones sources de biodiversité à préserver
Secteurs naturels de loisirs de plein air à maintenir
Secteurs agricoles à maintenir
Corridors écologiques à veiller et à renforcer

Espaces urbanisés
Réseau viaire
Bâtis
Centre-ville et centre-bourgs
Quartiers résidentiels
Secteurs d'activités
Secteurs d'équipements
Bâtis de caractère à valoriser

Espaces à urbaniser
Secteurs destinés à la création de logements
Secteurs destinés à l'accueil d'équipements
Secteurs destinés à l'accueil d'activités
Secteur à requalifier

Orientations complémentaires
Voies de désenclavement à prévoir
Entrées de ville à qualifier
Points de vue à valoriser

100 200 300 500 1000m

ORIENTATIONS GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET ARTISANALES :

Tenir compte de l'optimisation des surfaces déjà dédiées à l'exercice des activités pour leur développement.

Conserver une offre d'accueil de nouvelles entreprises en zones dédiées.

Favoriser la mise en réseaux des entreprises locales.

Encourager les engagements vertueux en termes de développement durable le développement économique et les loisirs.

Maintenir les rares installations d'activités artisanales et industrielles en campagne.

ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS :

Garantir un niveau d'équipements et de services du pôle urbain en valorisant les équipements de dimension communautaire de La Gacilly.

Réserver des espaces de plein air.

Maintenir les infrastructures en lien avec le canal de l'Oust et l'Aff, son affluent, et améliorer les aires d'accueil des camping-cars.

Promouvoir les pratiques d'écotourisme.

Prévoir le maintien et l'évolution éventuelle de l'hippodrome et de ses installations.

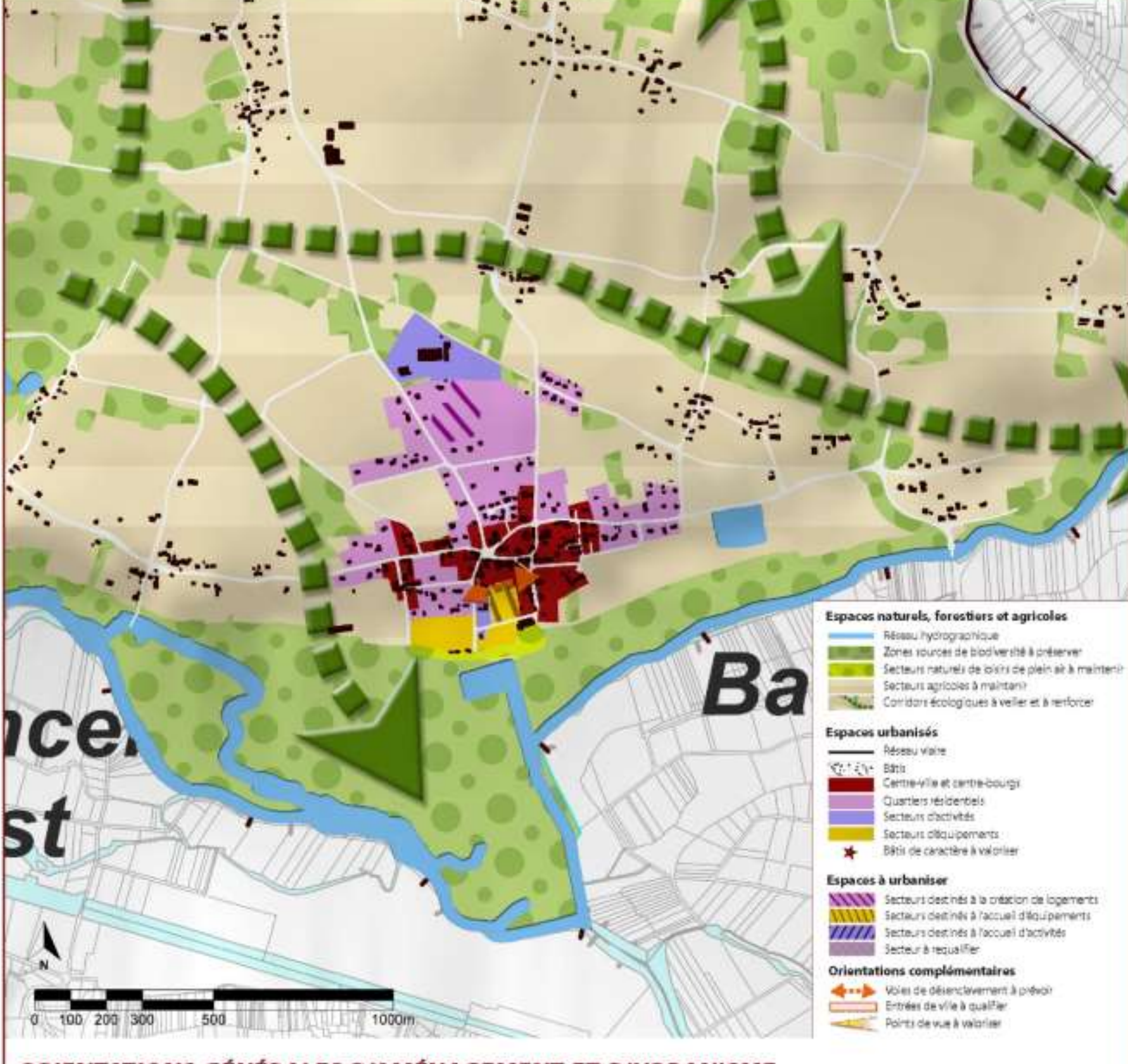
SOBRIÉTÉ FONCIÈRE :

Compte tenu des 37 ha[1] d'espaces naturels, agricoles ou forestiers consommés entre 2011 et 2021, réduire la consommation de ces espaces pour les dix prochaines années à moins de 20 ha, toutes destinations confondues.

Considérer les opportunités de requalification, l'optimisation des zones d'activités et le potentiel de densification des parties urbanisées, avec un projet réparti de la manière suivante :

- *30 % en densification,*
- *70 % en extension.*

SECTEUR DE GLÉNAC



ORIENTATIONS GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

[1] Source : CEREMA 07/2022

Une ligne régionale de bus entre Redon et Plélan à partir du mardi 3 janvier 2023

C'est une ligne régulière de bus financée par la Région Bretagne et les 3 communautés de communes desservies : Redon Agglomération, De l'Oust à Brocéliande communauté et la communauté de communes de Brocéliande.
Par son nombre d'allers-retours et ses tarifs, c'est une réponse intéressante aux besoins de mobilité des habitants qui permettra à de nombreux usagers d'effectuer le trajet domicile-travail, domicile-lycée ou tout autre déplacement.
Cette ligne est expérimentale pour presque 3 ans : si elle démontre son intérêt, elle pourrait s'installer à long terme.



Redon / Plélan-le-Grand
DU LUNDI AU VENDREDI

Grille horaire valable du 3 janvier au 7 juillet 2023

Version du 15 décembre 2022

Jours de circulation		Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi												
Période scolaire		Oui												
Période de vacances scolaires		Oui												
Affichage sur l'autocar		12												
Renvois à consulter			A	A	A		A et B			A et B	A			B
REDON	Parc Anger ♿	04:02	I	I	06:59	11:58	12:35	13:40	I	I	17:15	18:15	I	I
REDON	Rue de la Chataigneraie	04:07	I	I	07:04	12:03	12:40	13:45	I	I	17:20	18:20	I	I
REDON	Giratoire du Haut Pâtis	04:13	I	I	07:10	12:09	12:46	13:51	I	I	17:26	18:26	I	I
SAINTE-MARIE	ZA Tournebride	04:16	I	I	07:13	12:12	12:49	13:54	I	I	17:29	18:29	I	I
BAINS SUR OUST	Centre ♿	04:24	I	I	07:21	12:20	12:57	14:02	I	I	17:37	18:37	I	I
COURNON	Lestun	04:33	I	I	07:30	12:29	13:06	14:11	I	I	17:46	18:46	I	I
LA GACILLY	Eglise	04:38	I	I	07:35	12:34	13:11	14:16	I	I	17:51	18:51	I	I
LA GACILLY	La Croix des Archers	04:40	I	I	07:37	12:36	13:13	14:18	I	I	17:53	18:53	21:20	I
CARENTOIR	Le Chêne Heleuc	04:45	I	I	07:42	12:41	13:18	14:23	I	I	17:58	18:58	21:25	I
CARENTOIR	Hôpital	04:50	I	I	07:47	12:46	13:23	14:28	I	I	18:03	19:03	21:30	I
GUER	Les Tilleuls	05:02	06:15	07:00	07:59	12:58	13:35	14:40	16:45	17:39	18:15	19:15	21:42	21:16
GUER	Rue du Manoir	05:04	06:17	07:02	08:01	13:00	13:37	14:42	16:43	17:41	18:17	19:17	21:44	21:18
GUER	La Croix Rouge	05:07	06:20	07:05	08:04	13:03	13:40	14:45	16:50	17:44	18:20	19:20	21:47	21:21
GUER	La Dabonnière	05:09	06:22	07:07	08:06	13:05	13:42	14:47	16:52	17:46	18:22	19:22	21:49	21:23
GUER	Val Coric ♿	05:16	06:29	07:14	08:13	13:12	13:49	14:54	16:59	17:53	18:29	19:29	21:56	21:30
GUER	Bellevue	05:20	06:33	07:18	08:17	13:16	13:53	I	17:03	17:57	18:33	I	I	21:34
GUER	Lycée Brocéliande	05:23	06:36	07:21	08:20	13:19	13:56	I	17:06	18:00	18:36	I	I	21:37
SAINT MALO DE BEIGNON	Pré au Recteur	05:26	06:39	07:24	08:23	13:22	13:59	I	17:09	18:03	18:39	I	I	21:40
BEIGNON	Rue de la Mare de la Toux	05:32	06:45	07:30	08:29	13:28	14:05	I	17:15	18:09	18:45	I	I	21:46
PLELAN LE GRAND	Rue des Forges / EHPAD	05:39	I	07:37	08:36	13:35	14:12	I	17:22	18:16	18:52	I	I	21:53
PLELAN LE GRAND	Avenue de la Libération	05:42	I	07:40	08:39	13:38	14:15	I	17:25	18:19	18:55	I	I	21:56
PLELAN LE GRAND	Rue des Korrigans ♿	05:44	I	07:42	08:41	13:40	14:17	I	17:27	18:21	18:57	I	I	21:58

Redon / Plélan-le-Grand
LE SAMEDI

Jours de circulation		Samedi		
Période scolaire		Oui		
Période de vacances scolaires		Oui		
Affichage sur l'autocar		12		
Renvois à consulter		B		
REDON	Parc Anger ♿	09:30	13:50	17:50
REDON	Rue de la Chataigneraie	09:35	13:55	17:55
REDON	Giratoire du Haut Pâtis	09:41	14:01	18:01
SAINTE-MARIE	ZA Tournebride	09:44	14:04	18:04
BAINS SUR OUST	Centre ♿	09:52	14:12	18:12
COURNON	Lestun	10:01	14:21	18:21
LA GACILLY	Eglise	10:06	14:26	18:26
LA GACILLY	La Croix des Archers	10:08	14:28	18:28
CARENTOIR	Le Chêne Heleuc	10:13	14:33	18:33
CARENTOIR	Hôpital	10:18	14:38	18:38
GUER	Les Tilleuls	10:30	14:50	18:50
GUER	Rue du Manoir	10:32	14:52	18:52
GUER	La Croix Rouge	10:35	14:55	18:55
GUER	La Dabonnière	10:37	14:57	18:57
GUER	Val Coric ♿	10:44	15:04	19:04
GUER	Bellevue	10:48	15:08	19:08
GUER	Lycée Brocéliande	10:51	15:11	19:11
SAINT MALO DE BEIGNON	Pré au Recteur	10:54	15:14	19:14
BEIGNON	Rue de la Mare de la Toux	11:00	15:20	19:20
PLELAN LE GRAND	Rue des Forges / EHPAD	11:07	15:27	19:27
PLELAN LE GRAND	Avenue de la Libération	11:10	15:30	19:30
PLELAN LE GRAND	Rue des Korrigans ♿	11:12	15:32	19:32

RENVOIS :
A - Val Coric (Guer) - Correspondance Ligne Pontivy - Rennes en direction de Rennes
B - Val Coric (Guer) - Correspondance Ligne Pontivy - Rennes en direction de Pontivy

♿ Nos services sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant, dans la limite d'une place par car. Pour votre confort et pour vérifier les conditions d'accès aux points d'arrêt, il est fortement conseillé que les personnes en fauteuil roulant réservent au **02 99 300 300** (au plus tard la veille du trajet avant 17 h et le vendredi avant 17 h pour les services du dimanche et du lundi). L'annulation d'un trajet est possible jusqu'à 17 h la veille du départ (et le samedi avant 13 h pour l'annulation d'un trajet du dimanche et du lundi).

M-Ticket Acheter votre titre unitaire ou carnet 10 voyages sur votre smartphone c'est possible sur les lignes interurbaines du réseau BreizhGo grâce à l'application **BreizhGo M-Ticket** téléchargeable sur votre smartphone (application gratuite disponible sur App Store et sur Google Play Store).
Tous les points de vente sont consultables sur breizhgo.bzh

TARIFS
Pour calculer le prix de votre trajet ou de votre abonnement, rendez-vous sur **www.breizhgo.bzh/tarifs-cars**

MERCI DE FAIRE L'APPOINT



+ de 26 ans	1 voyage	2,5€
	Carnet 10 voyages	20€
	Abonnement mensuel	50€
	Abonnement annuel	500€
- de 26 ans	1 voyage	2€
	Carnet 10 voyages	15€
	Abonnement mensuel	25€
	Abonnement annuel	250€
- de 12 ans	Gratuit accompagné d'un adulte disposant d'un titre (hors abonnement). Un adulte peut accompagner 2 enfants.	
Solidaire	1 voyage 1€	

Titres valables avec correspondance gratuite avec une autre ligne BreizhGo départementale du Morbihan dans les 2 heures maximum suivant le voyage initial. L'heure de référence est l'heure de validation de la montée dans le car.



Version du 15 décembre 2022

Plélan-le-Grand / Redon
DU LUNDI AU VENDREDI

Jours de circulation		Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi											
Période scolaire		Oui											
Période de vacances scolaires		Oui											
Affichage sur l'autocar		12											
Renvois à consulter				A	A	A			B	A et B	B		B
PLELAN LE GRAND	Rue des Korrigans	|	04:41	05:58	|	07:49	|	12:31	13:45	17:39	18:26	|	20:58
PLELAN LE GRAND	Avenue de la Libération	|	04:43	06:00	|	07:51	|	12:33	13:47	17:41	18:28	|	21:00
PLELAN LE GRAND	Rue des Forges / EHPAD	|	04:46	06:03	|	07:54	|	12:36	13:50	17:44	18:31	|	21:03
BEIGNON	Rue de la Mare de la Toux	|	04:53	06:10	06:55	08:01	|	12:43	13:57	17:51	18:38	|	21:10
SAINT MALO DE BEIGNON	Pré au Recteur	|	04:59	06:16	07:01	08:07	|	12:49	14:03	17:57	18:44	|	21:16
GUER	Lycée Brocéliande	|	05:02	06:19	07:04	08:10	|	12:52	14:06	18:00	18:47	|	21:19
GUER	Bellevue	|	05:05	06:22	07:07	08:13	|	12:55	14:09	18:03	18:50	|	21:22
GUER	Val Coric	04:05	05:10	06:27	07:12	08:18	12:05	13:00	14:14	18:08	18:55	|	21:27
GUER	La Dabonnière	04:11	05:16	06:33	07:18	08:24	12:11	13:06	14:20	18:14	19:01	|	21:33
GUER	La Croix Rouge	04:13	05:18	06:35	07:20	08:26	12:13	13:08	14:22	18:16	19:03	|	21:35
GUER	Rue du Manoir	04:16	05:21	06:38	07:23	08:29	12:16	13:11	14:25	18:19	19:06	|	21:38
GUER	Les Tilleuls	04:18	05:23	06:40	07:25	08:31	12:18	13:13	14:27	18:21	19:08	|	21:40
CARENTOIR	Hôpital	04:30	|	06:52	07:37	|	12:30	13:25	14:39	18:33	|	|	21:52
CARENTOIR	Le Chêne Heleuc	04:35	|	06:57	07:42	|	12:35	13:30	14:44	18:38	|	|	21:57
LA GACILLY	La Croix des Archers	04:40	|	07:02	07:47	|	12:40	13:35	14:49	18:43	|	21:20	22:02
LA GACILLY	Eglise	04:42	|	07:04	07:49	|	12:42	13:37	14:51	18:45	|	21:22	22:04
COURNON	Lestun	04:47	|	07:09	07:54	|	12:47	13:42	14:56	18:50	|	21:27	22:09
BAINS SUR OUST	Centre	04:56	|	07:18	08:03	|	12:56	13:51	15:05	18:59	|	21:36	22:18
BAINS SUR OUST	ZA Tournebride	05:04	|	07:26	08:11	|	13:04	13:59	15:13	19:07	|	21:44	22:26
REDON	Giratoire du Haut Pâtis	05:07	|	07:29	08:14	|	13:07	14:02	15:16	19:10	|	21:47	22:29
REDON	Rue de la Chataigneraie	05:13	|	07:35	08:20	|	13:13	14:08	15:22	19:16	|	21:53	22:35
REDON	Parc Anger	05:18	|	07:40	08:25	|	13:18	14:13	15:27	19:21	|	21:58	22:40

Plélan-le-Grand / Redon
LE SAMEDI

Jours de circulation		Samedi		
Période scolaire		Oui		
Période de vacances scolaires		Oui		
Affichage sur l'autocar		12		
Renvois à consulter		A	A	A et B
PLELAN LE GRAND	Rue des Korrigans	07:40	12:00	15:45
PLELAN LE GRAND	Avenue de la Libération	07:42	12:02	15:47
PLELAN LE GRAND	Rue des Forges / EHPAD	07:45	12:05	15:50
BEIGNON	Rue de la Mare de la Toux	07:52	12:12	15:57
SAINT MALO DE BEIGNON	Pré au Recteur	07:58	12:18	16:03
GUER	Lycée Brocéliande	08:01	12:21	16:06
GUER	Bellevue	08:04	12:24	16:09
GUER	Val Coric	08:09	12:29	16:14
GUER	La Dabonnière	08:15	12:35	16:20
GUER	La Croix Rouge	08:17	12:37	16:22
GUER	Rue du Manoir	08:20	12:40	16:25
GUER	Les Tilleuls	08:22	12:42	16:27
CARENTOIR	Hôpital	08:34	12:54	16:39
CARENTOIR	Le Chêne Heleuc	08:39	12:59	16:44
LA GACILLY	La Croix des Archers	08:44	13:04	16:49
LA GACILLY	Eglise	08:46	13:06	16:51
COURNON	Lestun	08:51	13:11	16:56
BAINS SUR OUST	Centre	09:00	13:20	17:05
BAINS SUR OUST	ZA Tournebride	09:08	13:28	17:13
REDON	Giratoire du Haut Pâtis	09:11	13:31	17:16
REDON	Rue de la Chataigneraie	09:17	13:37	17:22
REDON	Parc Anger	09:22	13:42	17:27

RENVOIS :
A - Val Coric (Guer) - Correspondance Ligne Pontivy - Rennes en direction de Rennes
B - Val Coric (Guer) - Correspondance Ligne Pontivy - Rennes en direction de Pontivy

INFORMATIONS PRATIQUES

- Présentez-vous à l'arrêt 5 minutes avant l'heure de passage prévue.
- Pour demander l'arrêt de l'autocar, faites signe au conducteur.
- Préparez votre titre de transport ou votre monnaie si vous achetez votre titre de transport au conducteur. Merci de faire l'appoint.
- Pour tout trajet, l'usager doit présenter un titre de transport valide et validé, sous peine de verbalisation.
- **Les animaux** ne sont pas admis à bord des véhicules, exception faite des animaux domestiques de petite taille transportés dans des paniers **et des chiens guides d'aveugles et d'assistance tenus en laisse et sur présentation d'un justificatif pour les chiens guides en formation/apprentissage.**
- **Les bagages encombrants** sont autorisés dans les soutes et restent sous la responsabilité de leur propriétaire.
- **Les objets individuels de mobilité** sont autorisés en soute en fonction de l'espace disponible et sous réserve qu'ils soient pliés dans une housse.
- **Pour les groupes** de plus de 8 personnes, contactez le 02 99 300 300

Rendez-vous sur www.breizhgo.bzh
(rubrique Alertes et Perturbations)
pour retrouver toute l'information sur l'état du trafic du réseau BreizhGo en car.

RENSEIGNEMENTS
www.breizhgo.bzh
02 99 300 300 Prix d'un appel local
Du lundi au samedi de 8h à 20h
Contactez-nous grâce au formulaire en ligne :
www.breizhgo.bzh/nous-contacter

Un service cofinancé par :





brocéliande communauté





Centre Communal d'Action Sociale
Commune de La Gacilly



Le projet d'**Espace de vie sociale (EVS) de La Gacilly** est en train de se mettre en place dans le cadre d'un partenariat entre la mairie et le Centre communal d'action sociale de La Gacilly, le centre social Ti Mozaïk de Guer et la communauté de communes OBC.

Cet Espace de vie sociale se trouvera à la 'Maison bleue', que la municipalité réhabilite actuellement. Au rez-de-chaussée, une grande pièce avec cloison amovible pourra servir de lieu de vie tout en isolant 2 bureaux. À l'arrière sera aménagée une cuisine qui accueillera des ateliers dans le cadre de l'Espace de vie sociale et sera accessible aux enseignants de l'école. À l'étage, deux bureaux seront aménagés, ainsi qu'un espace d'attente. Les usages du grenier ne soient pas encore déterminés.

L'Espace de vie sociale est une structure d'animation locale portée par et avec les habitants, les familles et les associations, animée par un projet pour le territoire élaboré par les participants et les élus en collaboration. C'est un projet créé à partir de besoins, d'envies et de potentiel qui a vocation à relier les habitants entre eux au travers d'animations, d'activités, et d'informations dans le but de créer du lien social, de l'intergénérationnel, du savoir partagé, … Et c'est un lieu ouvert à toutes les personnes motivées par les rencontres et le partage.

L'EVS est indépendant et sa gouvernance est collégiale. Il est financé par la Communauté de Communes OBC et la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan. La CAF donne son agrément en fonction du projet collectif élaboré. Et l'agrément, donné pour 2 ou 3 voire 5 ans, s'accompagne d'une prestation de services et d'un budget de fonctionnement maximal de 23 000 €. L'Espace de vie sociale est doté d'un animateur socioculturel qui accueille, écoute les souhaits et accompagne les projets collectifs.

L'EVS de La Gacilly, piloté par celui de Guer, proposera des activités pour les familles, enfants et jeunes pour renforcer les liens sociaux et familiaux et les solidarités, en accompagnant les futurs usagers dans leurs initiatives et la prise de responsabilité. A Guer par exemple, les citoyens proposent des activités telles que des sorties, de l'aide aux devoirs, des échanges de savoir-faire et des actions.

Pour envisager le futur Espace de Vie Sociale, une réunion a eu lieu en septembre avec les habitants du 'pays de La Gacilly'. Issu de cette rencontre, un groupe de 15 habitants motivés s'est réuni à 3 reprises en octobre-novembre et a proposé 12 définitions du futur EVS comme, par exemple :

- J'aimerais un lieu dans lequel partager mes idées et entendre celles des autres ;
- J'ai envie d'un endroit convivial où partager mes passions ;
- J'ai envie d'un espace qui propose et facilite l'accès à des activités et animations.

L'objectif est ensuite de faire valider ces orientations par le plus grand nombre d'habitants, de les modifier ou de les enrichir, explique Estelle Cléro, directrice du centre social Ti Mozaïk. Catherine Le Chêne Colléaux, adjointe aux affaires sociales de La Gacilly, ajoute que l'idée est de concrétiser les propositions pour démarrer en 2023.



C'est ainsi que, le samedi 10 décembre 2022, une caravane itinérante appelée Fulenn est venue à La Gacilly, avec une animatrice et des bénévoles ; ils ont pu rencontrer des habitants et échanger avec eux sur leurs besoins et leurs envies.

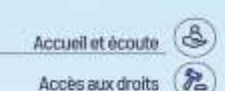
N'hésitez pas à revenir vers le CCAS si vous souhaitez des infos complémentaires.

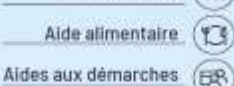


Une partie des 15 bénévoles qui composent le groupe de réflexion sur l'EVS. Catherine Le Chêne-Colléaux, adjointe aux affaires sociales (4ème au 1er rang à partir de la gauche)



Le Solidaribus du Secours Populaire







est présent à La Gacilly

Maison des associations, rue des Graveurs

un mercredi sur quatre, de 14h à 16h

Dates du 1er semestre 2023 :
25 janvier, 22 février, 22 mars, 19 avril, 17 mai & 14 juin

Le véhicule Solidaribus est une antenne mobile du Secours Populaire d'Ille et Vilaine qui circule depuis novembre 2021 dans plusieurs communes **dont La Gacilly**. Ses principales missions : aide alimentaire, aide aux démarches, conseil pour l'accès aux droits.



L'objectif est d'apporter la solidarité aux personnes peu mobiles et éloignées des permanences fixes du Secours Populaire.

La moitié du véhicule est dédiée au bureau *pour accueillir et accompagner les personnes de façon confidentielle*. L'autre moitié propose une *épicerie solidaire, permettant une distribution alimentaire.*



L'ACCUEIL au SOLIDARIBUS
SE FAIT SUR RENDEZ-VOUS
PRIS PAR TELEPHONE au 02 90 02 78 83
pour établir le dossier d'inscription
(justificatifs de ressources et de charges demandés).

Solidaribus Contact : 02 90 02 78 83





Envie de découvrir un spectacle proposé par Artémisia en 2023 ?

Considérant que sa mission comprend le fait de permettre l'accès à la culture pour tous, le CCAS accepte de prendre en charge 10 € par spectacle et par personne sur les tickets d'entrée (tarif plein ou réduit) au Centre culturel Artémisia.

Dans la limite globale de 50 places sur l'année, cette aide pour l'accès aux spectacles, soumise à conditions de revenus, concernera :
... Les bénéficiaires de la banque alimentaire
... Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'ASS
... Les personnes reconnues en situation de handicap
... Les étudiants boursiers
... Les bénéficiaires du RSA ou du minimum vieillesse (ASPA)

Au 1er semestre, seront concernés par cette aide les spectacles suivants :
*** 28 janvier 2023 : CALI (chanson) ; Tarifs : 26 euros / 30 euros
*** 18 mars : KENT Hypnose (hypnose) ; Tarifs : 12 euros / 16 euros
*** 09 avril : OH BOY (théâtre) ; Tarifs : 12 euros / 16 euros
*** 19 mai : DAN AR BRAZ (chanson bretonne) ; Tarifs : 12 euros / 16 euros

Pour demander à bénéficier de cette aide, contacter la mairie : **06 70 50 30 78**

Délibération prise par le CA du CCAS le 28 novembre 2022





Comme chaque année, le CCAS s'est associé à la Semaine Bleue
Projection du film « Un jour, Tu vieilliras… » le 5 octobre 2022



Le 5 octobre 2022, plus de 200 personnes ont assisté à la projection du film « Un jour, Tu vieilliras… » à Artémisia, et participé aux échanges qui ont suivi avec des représentants du service de la vie sociale de la Communauté de communes OBC.



Affiche nationale de la Semaine Bleue 2022

LE FILM D'EDOUARD CARRION

L'origine du film - Ce film a été initié par le CCAS d'Orléans en 2018 pour mettre en lumière la prévention de l'isolement des personnes âgées en milieu urbain. Le réalisateur et le service des aînés ont œuvré ensemble pour rencontrer des acteurs sociaux, des personnes âgées en situation d'isolement ou non. Et ces rencontres ont permis l'écriture d'une histoire, qui pourrait être celle de nos proches, de nos parents, et la nôtre si nous n'y prêtons pas attention.

L'histoire (synopsis) – Jean-Daniel a 60 ans. Cadre supérieur d'une grande entreprise, il ne lui reste que 2 ans avant sa retraite quand sa direction l'invite à s'orienter vers le mécénat de compétences pour mieux le remplacer par un collègue plus jeune. Il intègre alors une association venant en aide aux personnes âgées et découvre un univers qui lui était jusqu'alors totalement étranger : la vie associative.
Suzanne, elle, vient de perdre son mari… Avec ses souvenirs pour seul bagage, elle tente d'aller de l'avant et cherche un nouveau départ pour cette vie sans lui. Seule.
Jean-Daniel et Suzanne ne se connaissent pas. Pourtant, le hasard va les réunir et changer leur destin …
Voir la bande-annonce : https://youtu.be/Qd4Uo5l2iK4

Pourquoi projeter ce film ? *« Avec la projection de ce film, nous poursuivons deux objectifs : rompre l'isolement social des personnes âgées et inciter le public à être attentif aux personnes qui l'entourent. L'isolement existe aussi bien en milieu rural qu'à la ville. Nous avons tous autour de nous des personnes qui vivent seules. Le plus souvent, rompre leur solitude, c'est faire des gestes simples : rendre une visite, demander des nouvelles, … »* Catherine Le Chêne Colléaux



REPAS DES AINÉS À ARTEMISIA LE 8 OCTOBRE 2022



Jacques Rocher, maire ; André Poyac, doyen 101 ans ; Catherine Le Chêne-Colléaux, vice présidente du CCAS ; Bernadette Chesnais, doyenne 98 ans et Fabrice Génouël, maire délégué de Glénac

Samedi 8 octobre était organisé le repas annuel des aînés de La Gacilly, commune nouvelle. En tout, 287 personnes de 70 ans et plus, dont des résidents de l'Ehpad, ont pris place dans la grande salle d'Artémisia pour un moment de retrouvailles récréatives. Ils étaient entourés des élus et de membres de leurs familles.

Les doyens de l'assemblée, André Poyac, 101 ans, et Bernadette Chesnais, 98 ans, ont été mis à l'honneur. Et Bernadette Chesnais, reconnue pour ses talents de chanteuse, a même entonné un air d'autrefois. Un participant a, lui, eu la bonne surprise de voir son anniversaire fêté pendant le repas !

Leurs cadeaux ont été offerts par Génération Solidarité, l'association présidée par René Huet.



ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE 2022 À L'EHPAD DU LAURIER VERT AVEC GÉNÉRATION SOLIDARITÉ, ARC EN CIEL ET LE CCAS

Chaque année, l'Ehpad Les Lauriers Verts de La Gacilly organise un après-midi d'animation avec les résidents de chaque village de la résidence pour fêter Noël.

En 2022, les animations ont eu lieu le 5 décembre aux Rivières, le 8 décembre aux Marais, le 12 décembre aux Bois, le 16 aux Roches et le 20 décembre aux Landes.





C'est un moment important pour les résidents qui vivent tous, comme chacun-e d'entre nous, avec des souvenirs des Noël de notre enfance.

C'est pourquoi des membres du CCAS sont toujours présents aux côtés des associations Génération Solidarité et Arc en Ciel Gacilien, qui interviennent tout au long de l'année au sein de l'Ehpad. Le CCAS tient à marquer aussi l'événement en offrant un petit cadeau à chaque résident-e.



L'Arc-En-Ciel Gacillien est une association loi 1901 composée d'une quarantaine de bénévoles qui interviennent pour proposer des activités et des animations au profit des résidents de la résidence Le Laurier Vert.

Différentes activités sont proposées comme la chorale, les jeux de société, le motomed, la médiation animale, la petite épicerie, l'accompagnement spirituel, les réalisations manuelles, les sorties culturelles, au super marché, au marché…

Cette association est un soutien pour l'animatrice – coordinatrice de la vie sociale permettant de multiplier les actions et le nombre de résidents à en bénéficier. Elle permet de communiquer et faire connaitre la vie de l'EHPAD sur le territoire. Avec les familles, c'est un poumon, c'est de l'oxygène qui permet d'ouvrir la résidence sur l'extérieur.



7/11/2022 : Assemblée générale de l'Arc-En-Ciel Gacilien



CRÉATION D'UN NOUVEL ATELIER A L'ESAT LES MENHIRS : L'ENTRETIEN DES LOCAUX

UN ATELIER A VISÉE INCLUSIVE

L'ESAT LES MENHIRS accueille 65 personnes en situation de handicap ; il est organisé autour des ateliers blanchisserie, espaces verts, sous-traitance, préparation de commandes et façonnage de papier (production de ramettes de papier format A4).

L'atelier menuiserie, délocalisé au Roc Saint André (commune du Val d'Oust), a été rattaché le 1er janvier 2023 à l'ESAT du Phare sur la même commune, dans un but d'efficience et de facilité de gestion. Ce rattachement a été pour l'ESAT LES MENHIRS une opportunité de mener une réflexion pour créer et développer ce nouvel atelier tourné vers l'extérieur, précisément vers les entreprises.

UNE VOLONTÉ DE DÉVELOPPER L'ATELIER SUR LE TERRITOIRE DE LA GACILLY

Ce nouvel atelier a pour objectif de créer de la polyvalence entre ateliers et développer de nouvelles compétences en s'inscrivant dans une démarche de progression professionnelle, tout en répondant à des besoins identifiés des entreprises locales. Ainsi depuis novembre 2022, 8 travailleurs se sont positionnés sur cet atelier et sont encadrés par une monitrice d'atelier.



Dans un premier temps, les travailleurs sont formés en interne aux différents protocoles de nettoyage et de désinfection en effectuant l'entretien au sein de l'ESAT pour pouvoir ensuite externaliser l'activité.

Partenaire du



À compter du 1er janvier 2023, nous proposons nos services en direction des entreprises et professionnels du territoire de La Gacilly. Les tâches qui peuvent nous être confiées sont multiples : le nettoyage de surfaces, des bureaux, halls, salles de réunion et sanitaires, ainsi que le lavage des vitres, …

INSCRIRE L'ATELIER DANS LA DÉMARCHE QUALITÉ

Au même titre que les autres ateliers déjà existants à L'ESAT LES MENHIRS, ce nouvel atelier « entretien des locaux » sera inscrit dans une démarche d'amélioration continue en l'intégrant dans la certification ISO 9001, gage de qualité et de sécurité pour tous nos clients, et certification reconnue de tous. Cette démarche a pour objectifs de démontrer le professionnalisme de nos travailleurs et la maîtrise de notre organisation par nos équipes afin d'assurer à nos clients des prestations conformes à leurs attentes et à leurs niveaux d'exigence.

Eric LE GUENNEC
Chef de Service ESAT LES MENHIRS

FORMATION PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1 (PSC1)

Mardi 15 novembre 2022, 56 travailleurs de l'ESAT des Menhirs (**É**tablissement et **S**ervice d'**A**ide par le **T**ravail) ont reçu leur certificat de compétences **P**révention et **S**ecours **C**iviques de niveau 1 (PSC1). Tous ont participé à une formation financée avec le concours du Centre communal d'action sociale (CCAS) de La Gacilly.


Photo Ouest-France

La formation s'est déroulée à la caserne des pompiers. Tous les moniteurs et aides moniteurs du centre de secours ont dispensé les cours aux participants par groupes de 12 durant 6 à 8 h, avec la participation des encadrants de l'Esat. « Le but est de valoriser nos travailleurs avec une formation adaptée et de pratiquer des activités à l'extérieur de l'Esat », souligne Eric Le Guennec, chef de service.

Philippe Noget, maire-délégué, et Yvon Castel, adjoint et membre du CCAS, ont félicité intervenants et participants pour cette initiative qui permet d'avoir les bons réflexes pour pouvoir faire les gestes élémentaires de 1er secours.



Partenaire du
Centre Communal d'Action Sociale
Commune de La Gacilly

La Mission locale : l'accompagnement des 16-25 ans

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans les domaines variés de la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers. Elle peut vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers, notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que de celles de ses partenaires.

Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)



Depuis le 1er Mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune est mis en place par la Mission locale. C'est un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois en fonction du profil du jeune et qui a pour but de l'aider à trouver un emploi et gagner en autonomie. En bref, le CEJ s'appuie sur les réussites de la Garantie Jeunes !


Signature des premiers contrats d'engagement avec Monsieur Bagdian, sous-préfet de Redon

Quand les jeunes rentrent en Contrat d'Engagement Jeune, ils bénéficient de :

- ☞ Un accompagnement avec un conseiller dédié qui suit chaque jeune tout au long de son parcours.
- ☞ Un programme composé de différents types d'activités à raison de 15 à 20 heures par semaine.
- ☞ Une allocation jusqu'à 500 euros par mois s'ils en ont besoin pour pouvoir suivre leur programme dans de bonnes conditions.

Projet CONTACT



Le projet CONTACT est prolongé jusqu'en 2023. Il s'agit d'aller vers les jeunes de 16 à 29 ans qui ne connaissent pas encore l'offre de services de la Mission locale ou n'osent pas venir vers nos services.

Ainsi, notre équipe dédiée se déplace sur l'ensemble des communes pour rencontrer les jeunes et les partenaires. Elle peut aussi intervenir à la demande.

La Santé à la Mission locale


Atelier méditation

L'offre de santé et bien-être a été développée ces derniers mois : soutien psychologique, ateliers méditation, ateliers sophrologie, sports, permanence d'une médecin généraliste, permanence d'une Consultation Jeune Consommateur (CJC).

Un ambassadeur santé peut accompagner les jeunes dans leurs démarches de prévention et d'accès au soin.

Et il y a des aides financières possibles pour la prise en charge de frais de santé ou de mobilité non remboursés.

La Maison des adolescents de Loire-Atlantique assure une permanence le mardi pour les jeunes de 11 à 21 ans qui ont besoin d'échanger sur le stress, les relations familiales, la scolarité...



Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de La Gacilly, **Catherine GUIHO** est en permanence à la Mairie de La Gacilly les jeudis matin des semaines impaires de 9 h à 12 h. Prendre Rendez-vous à la Mission locale de Redon au 02 99 72 19 50 ou au 02 99 72 88 31.

MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine
3 Rue Charles Sillard - CS 60287 - 35602 REDON CEDEX
Tél : 02 99 72 19 50 - Site : www.ml-redon.com

HORAIRES D'OUVERTURE :
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

La communication municipale

PUBLICATION DE LA VIE MUNICIPALE

Les délibérations des conseils municipaux,
les arrêtés municipaux,
Les dossiers de l'urbanisme et du PLU,
les bulletins semestriels 'le Fil d'Actu',
les lettres mensuelles 'le Fil d'infos'
sont consultables sur le site de la mairie :
www.la-gacilly.fr
Onglet "vie municipale"

Rappel aux Associations

Pensez à utiliser l'agenda mis à votre disposition sur le site internet de la mairie https://www.la-gacilly.fr/agenda pour communiquer sur vos événements et animations.

Les médiathèques intercommunales et la bibliothèque de la commune Horaires d'ouverture

Médiathèque La Gacilly

Mercredi : 10h - 12h30 & 14h - 18h30
Vendredi : 15h - 18h
Samedi : 10h - 12h30 & 14h - 17h

Médiathèque La Chapelle G^ine

Mercredi : 10h - 12h & 14h - 16h
et Vendredi : 16h - 18h

Bibliothèque Glénac

Mercredi : 15h30 - 18h30
et Samedi : 10h30 - 11h30

La lettre mensuelle 'Le Fil d'infos'



Notre lettre d'infos paraît autour du 15 de chaque mois. Elle est à disposition dans les mairies et commerces de la commune en version papier. Pour la recevoir par mail, vous pouvez aussi vous y abonner. Inscrivez votre adresse mail en bas de page du site www.la-gacilly.fr.

Inscription à la newsletter

Votre adresse e-mail | S'ABONNER

Vous pouvez vous désinscrire à tout moment. Vous trouverez pour cela nos informations de contact dans les conditions d'utilisation du site.

J'accepte les conditions générales et la politique de confidentialité

LES MEDIAS MUNICIPAUX

La commune de La Gacilly dispose de plusieurs médias de communication à destination des habitants : le bulletin municipal (distribué dans les boites aux lettres), la lettre mensuelle (voir information en bas de la colonne de gauche ci-contre), les panneaux d'affichage lumineux dans les bourgs, le site internet www.la-gacilly.fr (voir ci-contre) et la page Facebook Facebook LaGacilly.

Mais, jusqu'à début octobre, il nous manquait un outil « d'info instantanée » à nos concitoyens. C'est-à-dire un média permettant de vous prévenir immédiatement des arrêtés de la préfecture ou de la mairie, des alertes de la météo ou des fournisseurs de réseau, d'électricité ou d'eau, des avis de travaux, d'accidents, des modifications de calendriers, … C'est désormais chose faite avec …

PanneauPocket

C'est une application accessible à tous, en téléchargement gratuit, sans publicité, qui ne nécessite pas de création de compte et ne collecte aucune donnée personnelle.

Dès que la municipalité et ses services auront eu connaissance d'une information ou alerte particulière, vous en serez prévenus en temps réel par l'envoi d'une notification sur votre smartphone ou tablette.



Pour l'installer sur votre smartphone, allez sur GooglePlay ou AppleStore.

Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche, téléchargez l'application et ouvrez-la sur votre appareil.

Une fois PanneauPocket ouvert, **recherchez La Gacilly** dans la liste proposée par cette appli et **cliquez sur le cœur** à côté du nom de notre commune pour l'ajouter en favori.

À partir de là, vous recevrez une notification sur votre smartphone à chacune de nos publications.

Avec PanneauPocket en poche, c'est l'info qui vient vers vous !

Pour retrouver PanneauPocket sur votre ordinateur :
https://app.panneaupocket.com/ville/1041182834-la-gacilly-56200.

Avec tous ces médias, nous avons la volonté d'informer nos concitoyens en communiquant au mieux et au plus direct avec les outils d'aujourd'hui.
Alors, n'hésitez pas: abonnez-vous au Fil d'infos mensuel et téléchargez l'appli PanneauPocket !



Groupement Interdépartemental Morbihan – Finistère - Loire Atlantique
5, rue Maître Esvelin – 56100 LORIENT
Tél. 02 97 64 30 04 - E-mail : groupement@fnath5629.org
Site internet : www.fnath.org
« Association reconnue d'utilité publique JO du 6 août 2005 »

La Fédération Nationale des Accidentés de la Vie, dont le siège se trouve à Saint ETIENNE, dispose d'un groupement Interdépartemental (Morbihan, Finistère, Loire Atlantique) au 5 rue Maître Esvelin, à LORIENT.

Des sections locales maillent également les différents secteurs géographiques. La section locale de LA GACILLY, forte d'environ 70 adhérents, couvre spécifiquement les communes de : LA GACILLY, GUER, CARENTOIR, MONTENEUF, TREAL, BEIGNON, SAINT-MARTIN-SUR-OUST, SAINT-NICOLAS-DU-TERTRE, QUELNEUC, LA CHAPELLE-GACELINE, GLENAC, COURNON & LES FOUGERETS.

Force est de constater que les accidents n'arrivent pas qu'aux autres. Dès demain, chacun d'entre nous peut être concerné. Dès lors, nous aurons à garantir des intérêts et des droits à faire valoir.

Victime d'accident du travail, de la route, atteint de maladie professionnelle ou de handicap, vous éprouverez des difficultés face à une législation complexe et à des organismes tatillons. Ils contesteront ou tenteront de restreindre vos droits.

Chaque année, dans l'industrie, le bâtiment, l'agriculture, le commerce, l'artisanat ou les services, les accidents du travail ou les maladies professionnelles entraînent des incapacités permanentes.

Chaque personne concernée se retrouve désarmée face aux tracasseries administratives. Grâce à la FNATH, avec votre accident ou votre handicap, vous ne serez plus isolé face au mur des administrations.

N'attendez pas ! Rejoignez la section locale la plus proche de votre domicile. Elle mettra tout en œuvre pour vous accueillir, constituer votre dossier, vous conseiller, vous représenter devant les juridictions compétentes et vous offrir les qualités d'une vie associative.

La Fédération n'est pas un service contentieux, mais une association gérée par et pour les handicapés dans un esprit de solidarité, dans le respect du principe d'indépendance et de neutralité.

N'hésitez pas à consulter

votre section locale de LA GACILLY.



Elle tient une permanence juridique avec un délégué départemental et des membres bénévoles chaque 3ème jeudi du mois à la Maison des Associations, Rue des Graveurs (à côté de l'église) à LA GACILLY.

Vous pouvez demander tous renseignements auprès du bureau interdépartemental de LORIENT :

02.97.64.30.04.

JORF n°182 du 6 août 2005 page 12887 texte n° 10

Décret du 2 août 2005 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique

NOR: INTA0500216D - ELI: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2005/8/2/INTA0500216D/jo/texte

Par décret en date du 2 août 2005 : Est reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite « Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés », dont le siège est à Saint-Etienne (42).

Sont approuvés les statuts (1) de cette association.

Bienvenue aux nouveaux agents du service voirie


Dimitri PLU 36 ans
arrivé le 20/09/22


Romain ROLLAND 32 ans
arrivé le 25/ 07/ 2022

Bilan des travaux de réfection de voirie en 2022

Lotissement de La Glouzie : réfection totale des trottoirs


Avant


Après

Parking du Chemin de la Bergerie



Avant


Après

Création d'un parking en enrobé et mélange terre-pierre engazonné ; traçage des passages piétons ; création d'espaces verts à venir. Gros œuvre fait par COLAS. Finitions faites par les services voirie et espaces verts.

Aménagement de la circulation derrière le stade et parking de 64 places

Ancienne plateforme refaite en enrobé avec marquage au sol 60 places.
Pose de l'éclairage solaire par les services voirie et bâtiment.


Avant


Après

Complexe sportif de la Croix des Archers.

La sortie vers la rue du Stade a été sécurisée avec barrière bois et enrochement ; traçages des places de parking entre le garage Roblin et la salle de danse (OBC). Restent à poser les potelets coté salle de danse pour sécuriser le cheminement piéton et la signalisation (par le service voirie).
Cheminement piéton entre le nouveau parking et le stade ou la piscine en enrobé, mur de soutènement au fond de l'ancien terrain de tennis en blocs de pierres, sécurisation avec rambarde en bois sur le haut. Sur ce chantier, restent à poser les portiques pour la limitation de hauteur et à faire les plantations par le service espaces verts.









Travaux d'assainissement réalisés en 2022

Zone du Pâtis : les travaux sont terminés ; la réception du chantier a eu lieu le 20 octobre 2022.

Zone Rue du Lavoir à La Chapelle Gine : les travaux sont terminés, sauf le revêtement bi-couche prévu au plus tôt.

Sécurisation du poste de relevage des Eaux Usées à la Basse Cour

Suite aux travaux d'assainissement du secteur du Pâtis, un poste de relevage a été installé dans le village de la Basse Cour.
Dans la suite de cette pose ont été installés des coffrets eau et électricité, ainsi que des regards de visites qui se trouvent en bord de voirie ou sur la voirie.
En vue de sécuriser ces installations, il est proposé de mettre des chicanes qui permettront en même temps de réduire la vitesse dans l'entrée de ce village.



Travaux de sécurisation prévus en 2023

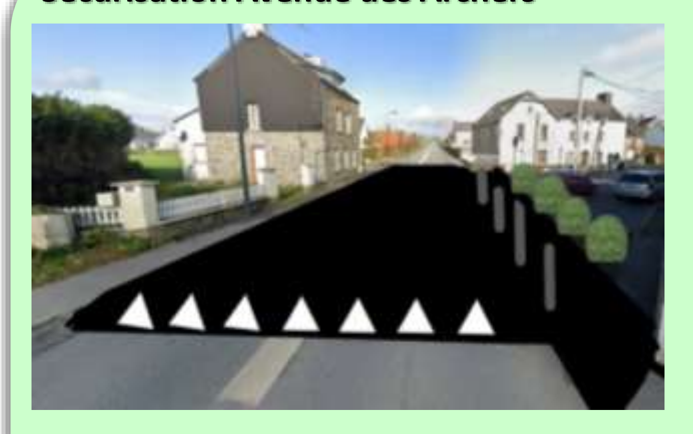
Sécurisation de la Rue du Marais à Glénac

Il s'agit d'un aménagement qui a pour but de sécuriser provisoirement le carrefour dans l'attente de travaux plus conséquents dans ce secteur.





Sécurisation Avenue des Archers



Morbihan Énergie doit intervenir sur ce secteur pour un renforcement de ligne.
Suite à ces travaux, la réalisation d'un plateau masquera la tranchée, et surtout sécurisera le cheminement piéton à l'angle de la rue de la Bouère en assurant la continuité du trottoir actuellement inexistante.
Cet aménagement permettra de casser la vitesse sur la très fréquentée Avenue des Archers.
Et, parce qu'il ne leur restera guère d'utilité, les coussins berlinois et les plots qui se trouvent plus bas pourront ensuite être démontés.

Cheminement piétonniers autour de l'église de la Gacilly

Nous constatons très régulièrement du stationnement autour de l'église de la Gacilly, ce qui pose des soucis de sécurité, notamment lors du passage des enfants dans cette zone pour rejoindre la cantine.

Afin d'y remédier, dans l'attente de travaux plus conséquents, un aménagement réalisable en régie est envisagé : il s'agirait de décrouter de l'enrobé, de planter des bandes matérialisant une zone piétonne et de fermer l'accès de chaque côté avec des potelets amovibles (pour permettre l'accès lors de cérémonies ou d'obsèques).







Ecole Jean de la Fontaine
Rue D'Amboise
56200 La Gacilly
02 99 08 11 96
ec.0560794j@ac-rennes.fr



L'école publique Jean de La Fontaine accueille à La Gacilly 143 élèves de la Toute Petite Section au CM2 au sein de 6 classes.

Pour cette année 2022-2023,

nos projets prennent les formes suivantes :

- Le prix littéraire des korrigans permet de découvrir albums et/ou romans, de **construire une culture littéraire commune**. Tous les élèves de l'école y participent. Les classes se rendent régulièrement à la médiathèque.

- En éducation civique, les élèves décryptent **les émotions**. Lors des ciné-philo, les enfants visionnent un court métrage choisi pour la réflexion, la discussion qu'il peut susciter.

- Deux classes exploitent la pédagogie de **« l'école du dehors »**. Une demi-journée par semaine, les élèves font classe à l'extérieur. L'équipement indispensable a été fourni par l'amicale de parents d'élèves : la charrette, les bâches, le matériel de découverte, …

« L'école du dehors » , ce n'est pas une sortie scolaire. Les élèves y apprennent les mêmes notions qu'à l'intérieur. On peut dénombrer avec des feuilles (maths), et évidemment on profite aussi d'être à l'extérieur pour faire un jeu sportif, découvrir la châtaigne et sa bogue (sciences) ou admirer une toile d'araignée givrée (art) !

- La classe des CM, quant à elle, va bientôt commencer son **travail avec une artiste photographe** en partenariat avec le Festival Photo. Nous vous tiendrons au courant du résultat de cette résidence d'artiste dans l'école.







Vous pouvez nous retrouver sur notre site internet :
https://lafontainelagacilly.toutemonecole.com/

Contacts : ec.0560794j@ac-rennes.fr
Tél 02 99 08 11 96 – SMS au 06 49 25 42 75

Directrice : Fabienne ESNAUD

LE RPI QUELNEUC / LA CHAPELLE GACELINE

http://rpiquelneuclachapelle.blogspot.com

Ecole Françoise d'Amboise
(PS-MS-GS)
21 rue de l'école
56200 La Chapelle Gaceline
(avec Jean-François et Darlène)

RPI Quelneuc
La Chapelle Gaceline

Ecole St François de Sales
(CP-CE1 et CE2-CM1-CM2)
15 rue du houx
56910 Quelneuc
(avec Céline et Pauline)

Les élèves du RPI (**R**egroupement **P**édagogique **I**ntercommunal) La Chapelle-Gaceline / Quelneuc ont terminé l'année scolaire 2021-2022 en beauté puisque tous les écoliers du primaire sont partis 3 jours en classe de mer du 04 au 06 juillet 2022.

Après un petit détour par le château de Suscinio, direction Quiberon pour découvrir la pêche à pied, le char à voile et Belle-Ile. Trois belles journées conviviales et de découvertes avant les grandes vacances !





L'année scolaire 2022-2023 a débuté avec 65 élèves.

Le RPI a organisé son 1er **marché de Noël** le 2 décembre à La Chapelle Gaceline. Les enfants avaient préparé de nombreux bricolages qu'ils ont vendus sur leur stand, entourés des artisans locaux.



Toutes les classes de maternelle et primaire ont chanté 2 chansons, et le Père-Noël est arrivé … en 2 CV ! Les dernières années, il était arrivé dans les écoles en calèche, en décapotable ou en tracteur.

La prochaine étape est le **séjour au ski** en janvier pour les CE2, CM1 et CM2. Ce séjour a lieu tous les 3 ans pour garantir la possibilité à tous les enfants de partir une fois pendant les années de l 'école primaire.

D'autres sorties auront lieu pour les plus jeunes, dont des sorties au cinéma, et d'autres découvertes…

Et, comme chaque année, tous les écoliers bénéficieront de **séances de piscine** à Guer.

Le thème de l'année passée était la nature.
En 2022-23, le thème d'année est la GOURMANDISE !

Une semaine de la gourmandise va être organisée avec l'objectif d'offrir aux enfants la découverte de nouvelles saveurs et la réalisation d'activités autour de la cuisine.

Enfin, comme de tradition, l'année se clôturera convivialement avec la kermesse au mois de Juin.

ÉCOLE SAINTE THÉRÈSE – GLÉNAC

https://ecole-glenac.wixsite.com/ecole-glenac
Tel : 02.99.08.19.31

Cette année, les 58 élèves des 3 classes de l'école Ste Thérèse travaillent autour du thème des 5 sens.

Un temps convivial a été partagé à la rentrée pour que tous les élèves puissent se retrouver et partager les valeurs du sport : respect, solidarité, travail d'équipe autour du jeu « Affiche tes J.O. »

Les élèves se sont également rendus à l'église de La Gacilly pour une célébration de rentrée avec les élèves de l'école St-Jugon ; puis nous vaons profité de ce déplacement pour visiter le Festival Photo.



Le cross du collège

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont participé au cross du collège : 1900 m sous les encouragements des élèves de 3ème. L'école Ste Thérèse a remporté les courses CM2 filles et garçons grâce à Lya et Youenn. Un beau moment sportif et convivial !

Semaine du goût



À l'occasion de la semaine du goût, tous les élèves de l'école ont cuisiné autour des 5 saveurs principales : le salé, le piquant, l'amer, l'acide et le sucré. Les classes ont été mélangées et les enfants ont préparé des gaufres au poulet, des samoussas fêta-chorizo, et des "bons bonbons" végétaux, …

Nous avons aussi accueilli 2 restaurateurs gaciliens du "Coin des artistes" pour partager des ateliers culinaires.

Le matin, les maternelles ont participé à trois ateliers :
- découverte des différentes saveurs (amer, etc…) ;
- reconnaissance de légumes par le toucher ;
- découverte du chocolat, puis dégustation.

L'après-midi, les primaires, CP à CM2, ont travaillé autour des produits laitiers, notamment le fromage. Et, pour apprécier des produits qu'ils n'aiment générale-ment pas beaucoup, ils ont aussi cuisiné du poireau.

En fin de journée, nous avons dégusté ces mets du jour.

Fête de la soupe à La Gacilly

Les élèves ont participé pour la première fois à cette fête. Après avoir préparé une soupe indienne à l'école, des enfants volontaires ont eu plaisir à la faire découvrir aux personnes venues vivre cet événement.



Le Téléthon

Cette année à nouveau, les élèves ont participé à cette grande mobilisation nationale en faveur de la recherche pour soigner les maladies orphelines et aider les enfants qui en sont atteints.

Les élèves, de la GS au CM2, se sont rendus à La Gacilly vendredi 2 décembre pour jouer, danser et courir tous ensemble pour cette belle cause.

Sensibilisation au handicap



Le 29 novembre, les élèves de CE2, CM1, CM2 ont participé à un après-midi de sensibilisation autour du handicap. Ils ont eu la chance de rencontrer Aurélien, animateur au foyer de vie Les Glycines (Pipriac), et trois résidents qui leur ont proposé des ateliers adaptés : l'incontournable "parcours motricité" en fauteuil roulant (électrique et manuel), la déroutante partie de "boccia" (en situation de personnes malentendantes), l'inégalable "loto Makaton" et le fameux concours inter-écoles de "billards hollandais / japonais".

Les élèves de maternelles et CP-CE1 vivront également un temps fort organisé avec Aurélien en janvier.

ÉCOLE SAINT JUGON - LA GACILLY

http://www.ecolesaintjugon.com
Téléphone : 02.99.08.12.90

La rentrée s'est parfaitement déroulée : 208 élèves sont inscrits à l'école et répartis dans les classes de la PS au CM2. 11 élèves bénéficient cette année du dispositif ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire).

Le jour de la rentrée, les élèves de la GS au CM2 se sont retrouvés au stade Aillet pour partager un temps de coopération sportive autour d'ateliers de jeux collectifs, d'adresse, de Land art, … Ce moment a été très apprécié par tous et a permis aux nouveaux élèves de s'intégrer très rapidement.



L'année pastorale a également été lancée lors d'une célébration à l'église de La Gacilly le 23 septembre. Tous les élèves des écoles St Jugon et Ste Thérèse de Glénac se sont réunis pour un temps de prière accompagné par des musiciens. Chaque élève a pu écrire ou dessiner un talent, une qualité qu'il devra cultiver durant l'année.

Des temps d'école dehors

Les élèves de MS ont regagné la prairie derrière la salle Artemisia pour le temps hebdomadaire d'école dehors.

Cela fait 2 ans maintenant que les élèves vivent un après-midi d'école dehors par semaine en lien avec l'association "Saute ruisseaux" pour apprendre différemment, en étant connecté avec le monde du vivant. Ce temps est très apprécié par les élèves comme par les adultes qui les accompagnent.

Quant aux élèves de CE2, ils sont partis à la rencontre de l'automne début octobre en allant observer la nature, ramasser des feuilles et des châtaignes pour les faire griller dans le jardin de l'école.



Cross du Collège

Les élèves de CM1 et CM2 ont participé au cross du collège avec toutes les écoles privées du réseau de La Gacilly. Encouragés par les 3ème du collège Ste Anne, ils devaient parcourir 1900 m. 9 élèves ont été médaillés : un grand bravo à eux !

La semaine du goût

Les PS/MS ont reçu les restaurateurs du Coin des artistes de La Gacilly pour vivre des ateliers de découverte de leurs sens dans le cadre de la semaine du goût. Un vrai moment de plaisir partagé, merci à eux !



Téléthon

Les élèves de l'école, de la GS au CM2, se sont mobilisés avant les fêtes en vue de récolter des dons pour le Téléthon. Les écoles privées de La Gacilly, Glénac, Cournon et Les Fougerêts se sont retrouvées à la salle des sports de La Gacilly pour s'engager physiquement et collectivement dans des activités sportives : courses du muscle, ateliers de jeux collectifs, chorégraphie. Une belle mobilisation pour venir en aide à ceux qui en ont besoin !



Noël à l'école

Après un temps de célébration à l'école, les enfants ont partagé le goûter de Noël offert par l'APEL. Pour leur plus grand plaisir, le père Noël leur a rendu visite et ils ont terminé la journée par une chorégraphie dans la cour.

Vous trouverez plus de photos et de précisions sur le site internet de l'école, n'hésitez pas à le consulter :

http://www.ecolesaintjugon.com

COLLÈGE SAINTE ANNE - LA GACILLY

http://www.steanne-lagacilly.fr
Téléphone : 02.99.08.12.59



En septembre 2022, 450 élèves ont repris les cours au collège Sainte Anne. Une rentrée avec le sourire puisque, pour la première fois depuis plus de 2 ans, les consignes sanitaires liées au COVID étaient fortement réduites et les élèves pouvaient à nouveau se côtoyer sans masques sur la cour du collège et dans les salles de classe.

Ces levées de contraintes ont permis la mise en œuvre de séjours de découvertes au collège

- Les 3e ont pu visiter la région de Salamanque en Espagne avant les vacances de la Toussaint,
- Les élèves de 6e ont profité de la classe de neige aux Orres pour s'initier aux plaisirs de la glisse.
- Pour les élèves de 4e, ce sera un séjour aux Pays bas qui sera organisé en mai prochain
- Et pour les élèves de 5e, un séjour à Océanopolis sera proposé en mai avec un travail sur le milieu marin.


La rentrée des professeurs

Le coût de ces séjours a fortement augmenté dans le contexte d'inflation actuel, mais il y a une réelle adhésion à ces propositions qui permettent aux élèves de s'ouvrir à nouveau sur l'extérieur après 2 années de repli sur soi.

Quant au collège, il continue sa mutation : les travaux de la seconde tranche ont débuté en juin avec la démolition des 6 anciennes classes préfabriquées qui ont vu passer plusieurs générations d'élèves du Pays de la Gacilly.

Le chantier de reconstruction de 6 nouvelles salles de classe de 65 m² chacune et d'une nouvelle cartablerie suit son cours et la livraison des nouveaux locaux devrait se faire courant mars 2023.


Ancien bâtiment détruit

Les élèves ont été associés au projet dans le choix des peintures et de revêtements de sols.

A la rentrée, la réflexion a été prolongée et il a été décidé d'enrichir le projet avec l'aménagement d'un espace vert d'environ 200 m² devant ce nouveau bâtiment. Cet espace de verdure s'inscrit dans une volonté de sensibilisation écologique. Il permettra d'apporter de la fraicheur lors des périodes de fortes chaleurs.

A la rentrée 2023, les élèves du collège bénéficieront d'un établissement qui aura été presque entièrement rénové en 15 ans : secteur administratif, salle de permanence, CDI, laboratoires, sanitaires, vestiaires, auditorium et salles de cours.




Le nouveau bâtiment





L'EAU, cet élément essentiel à la vie nous est si facilement disponible que son accès semble couler de source.
Et pourtant, cette chance peut devenir de moins en moins évidente même chez nous ! Indispensable à la vie l'eau est une ressource précieuse à ne surtout pas gaspiller.

Son origine

L'eau est présente sur Terre sous ses trois états : liquide, solide et gazeux. La surface de la Terre est recouverte à 71 % d'eau (97 % d'eau salée et 3 % d'eau douce dans différents réservoirs) sous différentes formes :

• Liquide, dans les océans, les lacs, les fleuves et les rivières. Ailleurs, dans les zones humides l'eau est présente dans les lagunes, lacs, étangs, mares, fleuves, rivières, ruisseaux, canaux.

• Gazeuse, sous forme de vapeur d'eau dans l'air. Les nuages sont des accumulations de gouttelettes d'eau.

• Solide, sous forme de glace dans les glaciers dans la banquise, les icebergs, etc.

L'eau a une grande importance pour l'Homme et aussi pour toutes les espèces végétales et animales. Source de vie et objet de culte depuis les origines de l'Homme, l'eau est conjointement, dans les sociétés d'abondance comme la France, un produit de l'économie et un élément majeur de l'environnement.

L'eau est le principal constituant du corps humain. La quantité moyenne d'eau contenue dans un organisme adulte est d'environ 65 %, ce qui correspond à environ 45 litres d'eau pour une personne de 70 kilos. L'organisme humain a besoin d'environ 2,5 litres d'eau par jour (1,5 litre sous forme liquide et 1 litre acquis dans la nourriture absorbée), davantage en cas d'exercice physique ou de forte chaleur ; il ne faut pas attendre d'avoir soif pour en absorber. Sans eau, la mort survient après 2 à 5 jours, sans fournir aucun effort (40 jours sans nourriture en étant au repos).



L'eau potable à la Gacilly

Les sources d'approvisionnement en eau furent pendant très longtemps les puits, fontaines et abreuvoirs. Chaque village avait son ou ses puits et abreuvoirs pour les bêtes. Les bourgs de Glénac et La Chapelle et la ville de La Gacilly avaient leurs fontaines.

Il faut attendre 1946 pour que la mairie se penche sur un projet de réseau d'eau potable.

1947 : les pompes municipales sont toujours en service.

1951 : un géologue est venu calculer les capacités d'une source à la ferme des Longué sur Les Fougerêts. Le débit est de 55m3 par 24 heures. Il y a urgence à agir parce que les points d'eau sont de plus en plus contaminés.

1953 : les travaux de captage sont terminés, mais il faut attendre l'accord du ministère qui détient les cordons de la bourse. Le projet est le plus important jamais porté par la commune : 31 millions de francs ; 13 millions financés par le ministère, 5 par le département et 13 par la commune qui emprunte. Il faut rajouter 1 million pour la construction d'un réservoir rue du Pavillon.



← Puits de la Rue Lafayette - ↑ Fontaine au port près du débarcadère - ↓Puits devant l'actuelle médiathèque ;



En 1955, les marchés sont passés : un pour la pose des conduites d'eau avec une société de Paris, un autre pour les raccordements individuels avec une société de Brest. La consommation est évaluée à 24 millions de m3 par an. La circulation et le stationnement sont règlementés pendant la durée des travaux (déjà !).

Le réseau d'assainissement des eaux usées pour le centre-bourg de La Gacilly est aussi voté. En novembre 1955, il est délibéré que les eaux usées devront obligatoirement aller dans les égouts.

1958 : projet de construction d'un réseau pour les eaux pluviales dans le sud de la ville.

1960 : il faut un captage supplémentaire.

Août 1961, sécheresse et surpopulation estivale : il faut plus d'eau disponible !

Décembre 1962 : il faut étendre le réseau d'eau vers le bout du pont, le terrain de camping, la Bouère, la route de Carentoir, les futures maisons de Gralia, et l'abattoir en cours de construction.

Mais le captage est insuffisant. Il faudra désormais pomper l'eau dans la rivière, la traiter et l'acheminer vers un château d'eau sur la colline de la Bergerie. À cette époque, toute cette zone était encore vierge de construction.

1963 : il faut étendre la zone des égouts à Gralia et à la zone industrielle de la Croix des Archers. Le projet de l'usine de pompage est lancé. L'extension du réseau est prévu entre le cimetière et l'école des sœurs, le long du chemin des Bouillons.

1966 : le conseil confie à la CGE de Rennes la gestion de l'eau et des égouts.

1968 : le captage du Longuet n'est plus utilisé et est cédé au nouveau propriétaire de la ferme M. Filatre.

1969 : il y a 220 abonnés. La Gacilly va fournir de l'eau à Cournon.



L'eau potable à Glénac

Il n'y a rien ou presque dans les délibérations du conseil municipal de Glénac concernant l'arrivée du service d'eau dans le bourg et dans les villages de Glénac.

Avant l'arrivée du réseau d'eau, le bourg, comme les villages, utilisait les puits. Il y en avait plusieurs dans le bourg, dont un sur la place devant la mairie. Ce puits avait été remplacé par une pompe, ce qui était déjà un réel progrès. Plus besoin de remonter le seau d'eau au travouillet et de le hisser sur la margelle. Un enfant pouvait avec la pompe remplir le seau. Il fallait ensuite le ramener à la maison !

C'est en 1961 que la commune de Glénac adhère à un syndicat intercommunal pour faire installer l'eau potable dans la commune.

Le réseau arrive dans le bourg en 1961-1962.

Les plombiers sont immédiatement débordés. Tout le monde veut son robinet. Mais le raccordement ne prévoyait qu'un seul robinet par ménage. Alors où l'installer ?

Certains le mettaient à l'extérieur pour abreuver plus facilement les animaux et continuaient à aller chercher l'eau au puits. D'autres le mettaient à l'intérieur, le plus souvent au-dessus de l'évier d'origine.

La principale difficulté était alors de traverser le mur pour y passer le tuyau. Pas de perceuse à grande mèche ni de perforateur. C'est à la barre à mine qu'il fallait ouvrir un passage, souvent en enlevant de grosses pierres ! Le plombier dit que, parfois, on pouvait y passer un veau !

La décision de mettre en place un réseau d'égouts est prise à la fin des années 1980. Auparavant, les eaux sales du centre bourg descendaient au marais ; les autres maisons avaient une fosse septique.



Comment nous est fournie l'eau potable ?

L'eau potable du Morbihan gérée par Eau du Morbihan est issue à 80 % des rivières et à 20 % des réserves souterraines. Les ressources principales du Morbihan sont le Blavet, l'Oust et la Vilaine.

L'approvisionnement est assuré grâce à 13 usines de traitement d'eau de surface qui produisent 80% de l'eau et 35 stations d'eaux souterraines qui en produisent 20%. Les principales usines sont interconnectées et participent à la sécurisation et à la mutualisation de l'approvisionnement à l'échelle départementale.

Après la CGE, c'est maintenant la société SAUR qui est en charge de la distribution de l'eau aux 2222 abonnés de La Gacilly (source SAUR).

L'essentiel de notre eau provient de l'usine des eaux du Béllée à Saint-Congard. Elle peut produire 400 m3 par heure à partir de la Claie et de l'Oust.

Pour rendre l'eau potable, des traitements variés sont appliqués pour éliminer les éléments de matière contenus dans l'eau. L'eau brute pompée est dirigée vers l'usine de traitement, l'eau y est décantée, filtrée puis désinfectée pour être transformée en eau potable. Elle est acheminée par un réseau de feeders, gros tuyaux, jusqu'à chez nous.

Le traitement de nos eaux usées.

Pour La Chapelle et la Gacilly, l'eau est traitée dans la station d'épuration de La Gacilly située au bout de la rue de l'Aff. Cette station peut traiter l'équivalent de 20.000 équivalent habitants.

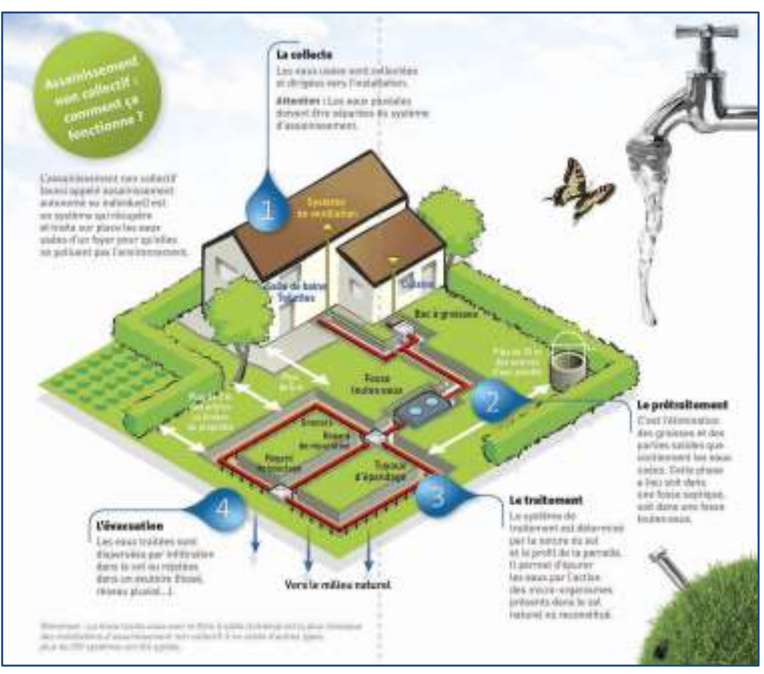
Depuis 2017, le réseau de La Chapelle-Gaceline est raccordé à celui de La Gacilly par 3 km de canalisations. Le système de lagunage était devenu insuffisant.

À Glénac (photo ci-dessous), le traitement se fait par un lagunage naturel sur 3 lagunes ; il est prévu pour pouvoir traiter 500 équivalent habitants.



L'assainissement non collectif

Dans beaucoup des villages de nos trois territoires gaciliens, le raccordement au réseau n'est pas possible et les maisons utilisent un système individuel de traitement, dit assainissement non collectif.



Logements neufs et anciens doivent alors passer par le SPANC, Service d'Assainissement Non Collectif géré par la Communauté de Communes L'Oust à Brocéliande Communauté. Le SPANC est en charge de la mise en place et du contrôle des installations.

Ce contrôle permet d'apprécier le fonctionnement de l'installation, son impact sanitaire et environnemental et la conformité en cas de vente de l'habitation. Il est obligatoire et soumis à redevance. Sa fréquence est définie dans le règlement de service.

Il s'agit d'une visite sur site par un technicien qui doit être réalisée en présence du propriétaire. Celui-ci est averti préalablement par courrier. Il doit rendre accessible l'ensemble des ouvrages (fosse septique, bac dégraisseur, filtre, regards de contrôle divers, rejets...) et présenter les justificatifs d'entretien au contrôleur.



Le patrimoine naturel de notre territoire

L'eau est précieuse, comment l'économiser ?

En 2022, le département du Morbihan a connu un déficit hydrique d'environ 40 %. Les fortes températures de l'été 2022, et surtout le manque de pluie, qui ont frappé l'ouest de la France et l'ensemble de l'Europe ont encore aggravé le risque de pénurie d'eau.

Nous avons connu des restrictions : lavage, arrosage des jardins,… des déboires dans les cultures, dans nos jardins où la couleur verte de nos pelouses n'était plus qu'un lointain souvenir. Et, dans le sud de la France, certaines communes ont dû s'approvisionner en eau par des camions citernes ou par l'achat d'eau en bouteilles.

Le tourisme a été aussi impacté avec la fermeture du canal pour les bateaux : niveau d'eau était insuffisant.

Nous consommons en moyenne
300 litres d'eau par jour et par personne !

Pour savoir comment l'économiser, encore faut-il savoir ce qui consomme le plus à la maison. Sans surprise, l'eau est majoritairement utilisée pour l'hygiène corporelle (39 %). Pour le reste, on la consomme à :

- 22 % : lavage linge et vaisselle ;
- 20 % : chasse d'eau des WC ;
- 6 % : pour la cuisine ;
- 6 % : pour le lavage des voitures ou l'arrosage du jardin ;
- 1 % seulement pour boire.

La première chose à faire, pour économiser l'eau, c'est de vérifier qu'aucune fuite n'occasionne de pertes chez vous. Un simple robinet qui fuit peut gaspiller jusqu'à 120 litres par jour. Pour une chasse d'eau, les pertes sont encore plus importantes : ce sont 600 litres qui peuvent être purement et simplement gaspillés dans le même laps de temps !!!

Petite astuce pour repérer les fuites d'eau : relevez les chiffres de votre compteur d'eau avant d'aller vous coucher. Si ces chiffres ne sont pas identiques à votre réveil (sans utilisation durant la nuit bien sûr), c'est nécessairement à cause d'une fuite qui se cache quelque part dans la maison. Ceci fait, il y a d'autres astuces pour réduire votre consommation.

Installez des mousseurs sur les robinets et dans le pommeau de douche ; ils réduisent le débit de 30 % à 50 %, sans perte de confort ni de pression. Privilégiez les douches plutôt que les bains (une douche rapide consomme de 35 à 60 litres d'eau quand un bain en consommera au minimum 150 litres). Pensez à choisir les équipements de robinetterie les plus économes : les robinets thermostatiques qui vous feront réaliser entre 10 et 30 % d'économie d'eau ; bouton stop-douche qui permet d'arrêter l'eau le temps de se savonner.

D'autres économies côté cuisine : en veillant à bien remplir lave-linge et lave-vaisselle au maximum de sa capacité avant de lancer un cycle ; en privilégiant les programmes "éco" et en évitant le « prélavage » inutile.

Au jardin, pour économiser de l'eau, installez un système de récupération d'eau de pluie : vous arroserez le jardin à moindre frais. Mettez de la paille ou des copeaux sur vos plantations pour ralentir l'évaporation de l'eau, et choisissez les bons horaires pour arroser (tôt le matin pour la gestion la plus efficiente possible).

Ces dernières années, les messages incitant chacun à ne pas gaspiller l'eau se sont multipliés. On pourrait se demander pourquoi lorsque l'on ne vit pas dans une région menacée par un risque visible de désertification. Pourtant, les stocks d'eau sont de plus en plus sous pression alors que le changement climatique entraîne une modification du régime des pluies dans certaines régions, et que nos usages industriels et agricoles ne sont pas assez économes en eau.

Les solutions trouvées pour maintenir l'apport en eau (puisage des nappes phréatiques, construction de barrages ou encore dessalage de l'eau de mer) apportent aussi leur lot de problèmes.

Il est en conséquence devenu urgent et sage d'agir collectivement et individuellement pour éviter au maximum tout gaspillage de ce précieux patrimoine.

PRENDRE UNE DOUCHE SERAIT PLUS ÉCONOMIQUE QUE PRENDRE UN BAIN !

FAUX !

AH SI, PEUT-ÊTRE...

Contacts utiles :

- SAUR Eau : 06 56 56 20 00
- ou pour une urgence : 06 56 56 20 09
- SPANC OBC : 02 97 75 01 02
- Et Saint Patern pour appeler la pluie : Mais … son numéro est sur "liste rouge" !

La Collégiale, une devise :
Joie, Bonheur et Partage !

Notre regroupement s'est fait sur la base d'un désir commun : nous connaître les uns les autres et nous unir quelque soit notre activité professionnelle : commerçant, artisan, artisan d'art, agent d'assurance, garagiste, restaurateur, etc…

Nous avons mis en place un fonctionnement collectif, sans bureau, mais avec une concertation et une prise de décision commune sur les sujets et projets que nous souhaitons porter, en lien avec une union commerçante dynamique de la ville en proposant des animations, et en lien avec la mairie, pour favoriser un travail en cohésion.

Naturellement, des commissions se sont créées autour de chaque temps fort, afin de tous les mener à bien. Chaque adhérent de la collégiale choisit la commission dans laquelle il-elle souhaite s'investir et apporter son aide. Avoir des groupes de travail permet de répartir les tâches, en unissant nos forces dans la bonne humeur, avec des rencontres fédératrices et constructives.

Pendant l'été 2022, le marché estival a été mis en place tous les vendredis de 16h à 20h, avec une quarantaine d'exposants artisans – créateurs.

Le dimanche 11 décembre 2022, nous avons organisé le marché de Noël, avec de nombreuses animations en déambulation dans les rues de la Gacilly, et la mise en place de sapins et de gnomes pour cette fin d'année.

Actuellement, un gros projet est dans les coulisses pour octobre 2023 … Mais "chut " pour l'instant !

Comme le dit le proverbe :
« tout seul on va plus vite,
ensemble on va plus loin ! »









Le Monde de Naïa

21 rue du Relais Postal, La Gacilly

Horaires d'ouverture :
13h à 18h ; en rendez-vous le matin ou après 18h.

Coordonnées :
Tél : 06 08 02 23 60
Facebook : Le monde de Naïa magasin a la gacilly





Madame Kathy Jouvard a ouvert sa boutique "Le Monde de Naïa " en mars 2022 au 21 rue du Relais Postal.
Son magasin est ouvert tous les jours et toute l'année, et elle reçoit sur rendez-vous le matin ou après 18h.

Elle vous y propose de nombreux articles en lien avec l'ésotérique mystique :

- tout ce qui concerne le bien-être : figurines, cartes, tarots, bougies de message, encens, pendules…
- La lithothérapie c'est-à-dire tout ce qui concerne les pierres, pour lutter contre le stress, l'angoisse.

Elle pratique le Reiki Lahochi depuis plus de 7 ans. C'est une méthode de transmission énergétique par imposition des mains dans des buts curatifs.

Evoleoz La Gacilly

23 Avenue des Archers



OSER ÊTRE SOI

Horaires d'ouverture :

- est ouvert toute l'année, de 8h à 19h du lundi au samedi, et même le dimanche pour des ateliers ponctuels.



Coordonnées : 06 80 25 09 59 & www.evoleoz.fr/la-gacilly

Évoléoz est un espace d'un genre nouveau, dédié à la thérapie, au développement personnel et au mieux-être du corps et de l'esprit grâce à des approches variées.

Poussez la porte… enlevez vos chaussures, servez-vous un café, un thé ou une tisane. Ce lieu, décoré d'après les principes Feng Shui pour avoir la meilleure énergie possible et aménagé de manière éco-responsable avec du mobilier chiné dans des brocantes bretonnes, invite immédiatement au mieux-être physique et mental grâce à une atmosphère cosy et chaleureuse.

Bienvenue chez Évoléoz où plusieurs praticiennes sont à votre service : *Sophie Bisson, Christine Bothamy, Valérie Cresp, Cécile Gicquel, Laure Marguet, Émilie Pohu, Pauline Raulais, Karima Sfihi.*

Ces praticiennes aux pratiques complémentaires vous accompagnent pour aller mieux dans votre vie.

À vos agendas !

Atelier découverte « **Comment se libérer de ses émotions négatives ? »** avec Laure Marguet le samedi 28 janvier à 19h.
Ateliers de **Grapho dating** avec Sophie Bisson les samedis en janvier de 14h à 18h. L'enfant vient avec ses cahiers. Après observation, Sophie lui proposera quelques conseils pour améliorer son confort d'écriture. Sur réservation.
Mini-conférence **« Bien débuter avec l'écriture cursive »** avec Sophie Bisson le samedi 11 et le samedi 18 février à 14h.
Ateliers **Harmonisation par la méditation** (bols tibétains et tambours chamaniques) avec Karima Sfihi le dimanche 22 janvier et le dimanche 5 mars à 13h.
Réservez vite votre place sur reservationatelier@evoleoz.fr en précisant l'atelier choisi et la date.


1/06 au 2/10 : Festival Photo


5/06 : Pardon St-Jugon


19/06 : Fête des fleurs


9/07 : Concert Romain Leleu Sextet


13/07 : Feu d'artifice


15/07 : Vaisseau Spécial


16/07 : Fête des Marais


23/07 : Concert - Place de Ferronnerie


23 et 24/07 : 35 ans du jumelage avec Hollersbach


28/08 : Plantes en folie


3/09 : Forum des associations


17 et 18/09: Folles Journées du cheval


23 au 25/09 : Bienvenue dans mon bourg fleuri


14/10 : Gilles SERVAT


31/10 : Halloween - Glénac


5/11 : Théâtre équestre "Cavalcade à la Bodega"


17/11 : Booder


27/11 : Fête de la soupe


2/12 : Animations de Noël La Chapelle-Gaceline


2 au 4/12 : Gaming vs Rétrogaming


3/12 : Radio Monki


11/12 : Animations de rue - trio vocal Christmas Three


17/12 : Les Krampus sont de retour


18/12 : Marché de Noël La Gacilly

CALENDRIER DES COLLECTES 2023

Secteur de La Gacilly

Carentoir, Cournon, La Gacilly, Tréal, St Martin/Oust

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	M 1	M 1	S 1	L 1 FÉRIÉ	J 1	S 1	M 1	V 1	D 1	M 1 FÉRIÉ	V 1
L 2	J 2	J 2	D 2	M 2	V 2	D 2	M 2	S 2	L 2	J 2	S 2
M 3	V 3	V 3	L 3	M 3	S 3	L 3	J 3	D 3	M 3	V 3	D 3
M 4	S 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	V 4	L 4	M 4	S 4	L 4
J 5	D 5	D 5	M 5	V 5	L 5	M 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5
V 6	L 6	L 6	J 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6	V 6	L 6	M 6
S 7	M 7	M 7	V 7	D 7	M 7	V 7	L 7	J 7	S 7	M 7	J 7
D 8	M 8	M 8	S 8	L 8 FÉRIÉ	J 8	S 8	M 8	V 8	D 8	M 8	V 8
L 9	J 9	J 9	D 9	M 9	V 9	D 9	M 9	S 9	L 9	J 9	S 9
M 10	V 10	V 10	L 10 FÉRIÉ	M 10	S 10	L 10	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10
M 11	S 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	V 11	L 11	M 11	S 11	L 11
J 12	D 12	D 12	M 12	V 12	L 12	M 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12
V 13	L 13	L 13	J 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13	V 13	L 13	M 13
S 14	M 14	M 14	V 14	D 14	M 14	V 14 FÉRIÉ	L 14	J 14	S 14	M 14	J 14
D 15	M 15	M 15	S 15	L 15	J 15	S 15	M 15 FÉRIÉ	V 15	D 15	M 15	V 15
L 16	J 16	J 16	D 16	M 16	V 16	D 16	M 16	S 16	L 16	J 16	S 16
M 17	V 17	V 17	L 17	M 17	S 17	L 17	J 17	D 17	M 17	V 17	D 17
M 18	S 18	S 18	M 18	J 18 FÉRIÉ	D 18	M 18	V 18	L 18	M 18	S 18	L 18
J 19	D 19	D 19	M 19	V 19	L 19	M 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19
V 20	L 20	L 20	J 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	V 20	L 20	M 20
S 21	M 21	M 21	V 21	D 21	M 21	V 21	L 21	J 21	S 21	M 21	J 21
D 22	M 22	M 22	S 22	L 22	J 22	S 22	M 22	V 22	D 22	M 22	V 22
L 23	J 23	J 23	D 23	M 23	V 23	D 23	M 23	S 23	L 23	J 23	S 23
M 24	V 24	V 24	L 24	M 24	S 24	L 24	J 24	D 24	M 24	V 24	D 24
M 25	S 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	V 25	L 25	M 25	S 25	L 25 FÉRIÉ
J 26	D 26	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26
V 27	L 27	L 27	J 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27	V 27	L 27	M 27
S 28	M 28	M 28	V 28	D 28	M 28	V 28	L 28	J 28	S 28	M 28	J 28
D 29		M 29	S 29	L 29 FÉRIÉ	J 29	S 29	M 29	V 29	D 29	M 29	V 29
L 30		J 30	D 30	M 30	V 30	D 30	M 30	S 30	L 30	J 30	S 30
M 31		V 31		M 31		L 31	J 31		M 31		D 31

C'est un jour férié ?
Présentez votre bac le lendemain.
Exception : le 31/10 au lieu du 01/11

Rappel des jours de collecte

Les bacs doivent être présentés la veille au soir du jour de collecte

LUNDI	> TRÉAL I CARENTOIR (campagne Nord et Ouest) I LA GACILLY (La Mandraie, L'Hôtel Séro, Dramels)
MARDI	> LA GACILLY (centre / Graslia / Parcs d'activités)
MERCREDI	> CARENTOIR (centre + campagne sud) I LA CHAPELLE-GACELINE (La Déhannaie, La Ville Erma, La Ville Janvier)
JEUDI	> St MARTIN-SUR-OUST I LA GACILLY (campagne Ouest) > LA CHAPELLE-GACELINE I QUELNEUC I CARENTOIR (campagne Sud-Ouest)
VENDREDI	> GLÉNAC I COURNON

Légende

Ordures ménagères — Emballages recyclables — Changement de jour

De l'oust à brocéliande
COMMUNAUTÉ
LA GACILLY · GUER · MALESTROIT

Les déchèteries

Les déchèteries sont ouvertes aux particuliers pour le dépôt de déchets qui ne peuvent être déposés dans les ordures ménagères du fait de leur encombrement, de leur qualité ou de leur nature.
Par extension, l'accès à ces déchèteries est autorisé aux artisans, commerçants et entrepreneurs dont les déchets sont assimilables, en nature et quantité, à ceux des particuliers. Une tarification est mise en place en fonction de leur dépôt.

Horaires d'ouverture | Déchèterie CARENTOIR | Parc d'Activités de l'épine		
	Matin	Après midi
Lundi	-	13h30-18h
Mardi	-	13h30-18h
Mercredi		13h30-18h
Jeudi	-	13h30-18h
Vendredi	9h-12h	13h30-18h
Samedi	9h-12h	13h30-18h

A partir du 3 janvier 2023, l'accès en déchèterie évolue. Les usagers (ménages, professionnels, associations), des secteurs de Malestroit et La Gacilly, devront être munis d'une carte d'accès en déchèterie.

Les principaux objectifs sont les suivants :
- Un accueil optimal et sécurisé avec un nombre régulé de véhicules circulant sur les déchèteries ;
- Un accès réservé aux usagers du territoire ;
- Des agents d'accueil disponibles pour optimiser le tri ;
- Une optimisation de la facturation aux professionnels.

À ce jour, aucune limite du nombre de passages par an n'est définie.

À partir du 3 janvier 2023

La carte indispensable pour accéder aux déchèteries de Sérent, Carentoir et Ruffiac

La collecte sélective

MÉMO TRI de l'Oust à Brocéliande COMMUNAUTÉ













RETROUVEZ LES CONSIGNES DE TRI SUR OBC MOBILE ET WWW.OUST-BROCELIANDE.BZH
dechets@oust-broceliande.bzh | 02 97 75 01 02

ÉVÉNEMENTS PAYANTS

CALI

SAMEDI 28 JANVIER



TARIF PLEIN : 30€
TARIF RÉDUIT : 26€

En 2022, c'est en solo que Cali nous embarque dans une formule débordante d'émotions et de générosité avec des chansons, peut-être connues, ou plus confidentielles et puis d'autres chansons, encore, plein d'autres, des nouvelles, qui arrivent, offertes pour la première fois.

LAB

DIMANCHE 5 FÉVRIER



TARIF PLEIN : 8€
TARIF RÉDUIT : 4€

Dans le cadre de la 10ème édition du festival Zef & Mer, LAB est un spectacle de danse partagé avec le public.

KENT HYPNOSE

SAMEDI 18 MARS

TARIF PLEIN : 16€
TARIF RÉDUIT : 12€

Kent Hypnose, le seul "Hypnotiseur de spectacle Breton" !
Le but de son spectacle est de démystifier l'hypnose...de donner une approche simple et directe de la discipline, et de s'amuser, rire tous ensemble, mais attention toujours dans le respect et la bienveillance !

THÉÂTRE : OH BOY !

VENDREDI 7 AVRIL



TARIF PLEIN : 16€
TARIF RÉDUIT : 12€

C'est l'histoire simple et bouleversante d'une fratrie, celle de Bart que rien ne prédisposait à devoir assumer une famille tombée du ciel. Un conte moderne qui interroge une société en mouvement, et aborde avec force et humour les sujets délicats de la maladie ou l'adoption, avec en filigrane les questions de la normalité ou de la quête des origines.

DAN AR BRAZ

VENDREDI 19 MAI



TARIF PLEIN : 16€
TARIF RÉDUIT : 12€

Dans un univers fondé le plus souvent sur la guitare, l'envie était forte de revisiter les classiques de son répertoire mais aussi d'autres moins connus et certains même jamais joués publiquement.
David Er Porh, guitariste d'exception, complémentaire, avec sa rigueur et son talent est le camarade de jeu de Dan ar Braz dans cette balade.









JANVIER
À
MAI
2023









ÉVÉNEMENTS GRATUITS

ARTÉMI'JAZZ



MERCREDI 8 FÉVRIER
WEST WHISPERS QUARTET
CHAMBER JAZZ MUSIC

MERCREDI 8 MARS
BRIAN RUELLAN "BRIGAN 4TET"
ÉLECTRIC JAZZ

MERCREDI 12 AVRIL
TRIO 303
TRIBUTE TO AHMAD JAMAL

Un mercredi par mois, l'Atrium d'Artemisia se transforme en club de jazz et accueille des groupes locaux et régionaux dans une ambiance cabaret. Chaque soirée débute par un concert d'ouverture suivi d'une jam session ouverte à tous les musiciens sur le répertoire des standards de jazz.
Bar et restauration légère sur place. Entrée gratuite de 19h00 à 22h00.

ATELIERS ART'LAB





En collaboration avec OBC et en complément de leurs Espace Publics Numériques, nous ouvrons une fois par mois à Artémisia un espace convivial autour du Numérique et des Nouvelles Technologies.
Le Art'Lab d'Artémisia n'est pas un cyber café, ce n'est pas non plus ni un Fab'Lab ni un centre de formation numérique mais c'est un peu tout çela à la fois.
Le Art'Lab est un lieu de rencontres et d'échanges sur le numérique et ses outils.
Mise en place de matériel (imprimante 3D, borne Stop Motion, mapping), les techniciens d'Artémisia et d'OBC seront à disposition pour échanger et pratiquer autour des projets et des envies des participants.



02 23 10 86 85
www.artemisia-lagacilly.fr



AGENDA Janvier - Juin 2023

Janvier

Vendredi 13/01
Cérémonie des voeux de la municipalité
À Artémisia La Gacilly

Lundi 16/01
Don du sang - EFS
À Artémisia La Gacilly

Samedi 21/01
Loto - École Jean de La Fontaine
À Artémisia La Gacilly

Mars

Dimanche 26/03
Moto cross - Moto club
À Glénac

Lundi 27/03
Don du sang - EFS
À Artémisia La Gacilly

Avril

Jeudi 06/04
Don du sang - EFS
À Artémisia La Gacilly

Samedi 08/04
Concours de palets - Amis de la Moraie
À La Chapelle-Gaceline

Du Mercredi 19 au Vendredi 21/04
Braderie Petit Bateau - Yves Rocher / Françoise Saget
À Artémisia La Gacilly

Samedi 29/04
Trail du Mortier - Association St-Léon
À Glénac

Mai

Samedi 13/05
Concours de palets - Glénac UNC
À Glénac

Dimanche 14/05
La Gacilienne - Comité des fêtes
À Artémisia La Gacilly

Dimanche 28/05
Vide grenier - Ecole Ste-Thérèse
À Glénac

Dimanche 28/05
Pardon de St-Jugon - Amis de St-Jugon
À La Gacilly

Lundi 29/05
Course cycliste - Vélo Sport Gacelinien
À La Chapelle-Gaceline

Juin

Du Jeudi 01 au Samedi 03/06
Inauguration 20 ans Festival Photo
Artémisia La Gacilly

Samedi 10/06
Journée Country - Club de Country
À Artémisia La Gacilly

Samedi 10/06
Vide grenier - Amis de la Moraie
À La Chapelle-Gaceline

Mardi 13/06
Don du sang - EFS
À Artémisia La Gacilly

Dimanche 25/06
Kermesse - Ecole Ste-Thérèse
À Glénac

Dimanche 25/06
Elan Gacilien - USG cyclisme
À La Gacilly



